

CONTRAT
de RIVIÈRE

Romanche

CONTRAT DE RIVIÈRE ROMANCHE

DOSSIER DÉFINITIF

SYNTHÈSE

MARS 2012



RhôneAlpes

isère
CONSEIL GÉNÉRAL



Comme toutes les rivières, la Romanche doit être gérée de manière solidaire et cohérente, de l'amont à l'aval, en intégrant les différents enjeux locaux.

Dans la dynamique créée par la Commission Locale de l'Eau autour du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Drac et de la Romanche voté en mars 2007, le comité de rivière Romanche s'était donné pour objectif premier de renforcer sur le terrain, dans le cadre d'une gestion durable, les actions en faveur de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et d'harmoniser l'ensemble des projets autour de la Romanche et de ses affluents.

Dans cet esprit, le dossier sommaire de candidature du contrat de rivière Romanche a été approuvé en septembre 2007 par le comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée Corse et en octobre 2007 par le Comité technique régional Rhône-Alpes.

Et après quatre ans de travail intense, d'études, d'investigations, de longues réflexions, de plusieurs dizaines de réunions et d'élaborations de projets, le comité de rivière Romanche a approuvé à l'unanimité son contrat de rivière le 27 février 2012 dans les locaux « Romanche Energie » d'EDF à Gavet.

Il prévoit que plus de 100 M€ d'investissements seront consacrés à la Romanche et ses affluents au cours des six prochaines années.

Cette décision intervient au moment où plusieurs aménagements d'envergure s'engagent, notamment les ouvrages pour prévenir les inondations de la Romanche du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère ou encore la nouvelle centrale hydroélectrique Romanche-Gavet d'Électricité de France, qui comprennent un important volet environnemental.

La spécificité d'un Contrat de rivière réside également dans son rôle fédérateur entre les différentes institutions publiques et privées, afin de contribuer à la mise en œuvre d'une véritable politique de bassin.

Dans ce contexte, de très nombreux acteurs, élus, responsables et techniciens, se sont associés pour assurer l'équilibre écologique et la bonne gouvernance de cette rivière qui prend sa source à quelques pas des plus hauts sommets des Alpes : État ; Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche ; collectivités territoriales et locales ; usagers de l'eau ; Parc National des Écrins ; conservatoires, fédérations et associations de protection des milieux aquatiques, de la nature et de l'environnement... et enfin les partenaires techniques et financiers : services de l'État, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, Conseils Généraux de l'Isère, de la Savoie et des Hautes Alpes, Régions Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur.

Je tiens ici à remercier chaleureusement Jean Louis Pellorce, président du syndicat d'assainissement des communes de l'Oisans pour sa compréhension et son soutien ; Maud Balme - Debionne, notre chargée de mission pour son travail et ses qualités relationnelles ; ainsi que toutes celles et ceux qui, par leur expertise et leur implication, ont contribué à l'élaboration du contrat de rivière Romanche.

Comme sa préparation, je sais que sa mise en œuvre sera suivie attentivement.

Gilles Strappazon
Président du Comité de Rivière Romanche
Conseiller général de l'Isère
Maire de Saint Barthélemy de Séchilienne

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU BASSIN VERSANT DE LA ROMANCHE	2
CONTEXTE, MOTIVATION DE LA DÉMARCHE.....	3
ETAT DES LIEUX	3
UN BASSIN VERSANT DE MONTAGNE.....	3
DE NOMBREUX ACTEURS DE LA GESTION DE L'EAU	4
LES PROCÉDURES ENGAGÉES SUR LE TERRITOIRE	5
LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE	6
QUALITÉ PHYSICO-CHIMIQUE DES COURS D'EAU.....	6
ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU	8
RESSOURCES EN EAU	8
RISQUES D'INONDATION	9
OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU SDAGE 2010-2015	10
OBJECTIFS D'ÉTAT DES EAUX	10
CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU.....	10
SUBSTANCES DANGEREUSES.....	12
ZONES PROTÉGÉES.....	12
PROBLÈMES SIGNIFICATIFS IDENTIFIÉS PAR LE PROGRAMME DE MESURES 2010-2015	13
ENJEUX, OBJECTIFS ET PROGRAMME D' ACTIONS	13
ENJEU 1 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU	13
ENJEU 2 : PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES	15
ENJEU 3 : GÉRER LES RISQUES D'INONDATION.....	17
ENJEU 4 : PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	19
ENJEU 5 : RENFORCER LA GESTION LOCALE DE L'EAU	20
COÛT GLOBAL ET PLANS DE FINANCEMENT PRÉVISIONNELS	21
ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE RIVIÈRE	22
MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE RIVIÈRE	22
SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT.....	23
ANNEXES	25
ANNEXE 1 : GRILLE DE PORTER À CONNAISSANCE DE LA DÉCLINAISON DU PROGRAMME DE MESURES PRIORITAIRES DU SDAGE : EAUX SUPERFICIELLES ET EAUX SOUTERRAINES	25
ANNEXE 2 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS, PLAN DE FINANCEMENT.....	25

PRÉSENTATION DU BASSIN VERSANT DE LA ROMANCHE

Le développement du bassin versant de la Romanche s'est façonné autour de l'eau, avec au début du XX^{ème} siècle la création de nombreuses usines électrométallurgiques et électrochimiques en moyenne Romanche, l'essor de l'hydroélectricité, et plus tard le succès du tourisme d'hiver dans les stations de ski.

La Romanche prend sa source dans le massif des Écrins à 2 150 mètres d'altitude et se jette dans le Drac à Champ-sur-Drac à 250 m d'altitude, après un parcours de 76 km.

Son bassin versant, majoritairement montagnard, s'étend sur 1 220 km². Il regroupe 36 communes du département de l'Isère, 2 des Hautes-Alpes et 2 de la Savoie.

Le bassin versant présente une urbanisation relativement modérée comparativement à sa taille, concentrée dans les plaines de l'Oisans et de Vizille et dans les stations de ski. La population permanente est d'environ 36 000 habitants, mais peut atteindre 125 000 personnes en période hivernale.

La majorité du territoire amont vit du tourisme d'hiver et d'été ; les seuls établissements industriels, en dehors de l'hydroélectricité qui reste prépondérante sur l'ensemble du bassin versant, sont désormais situés à l'aval (plate-forme chimique de Jarrie), proches de l'agglomération grenobloise.

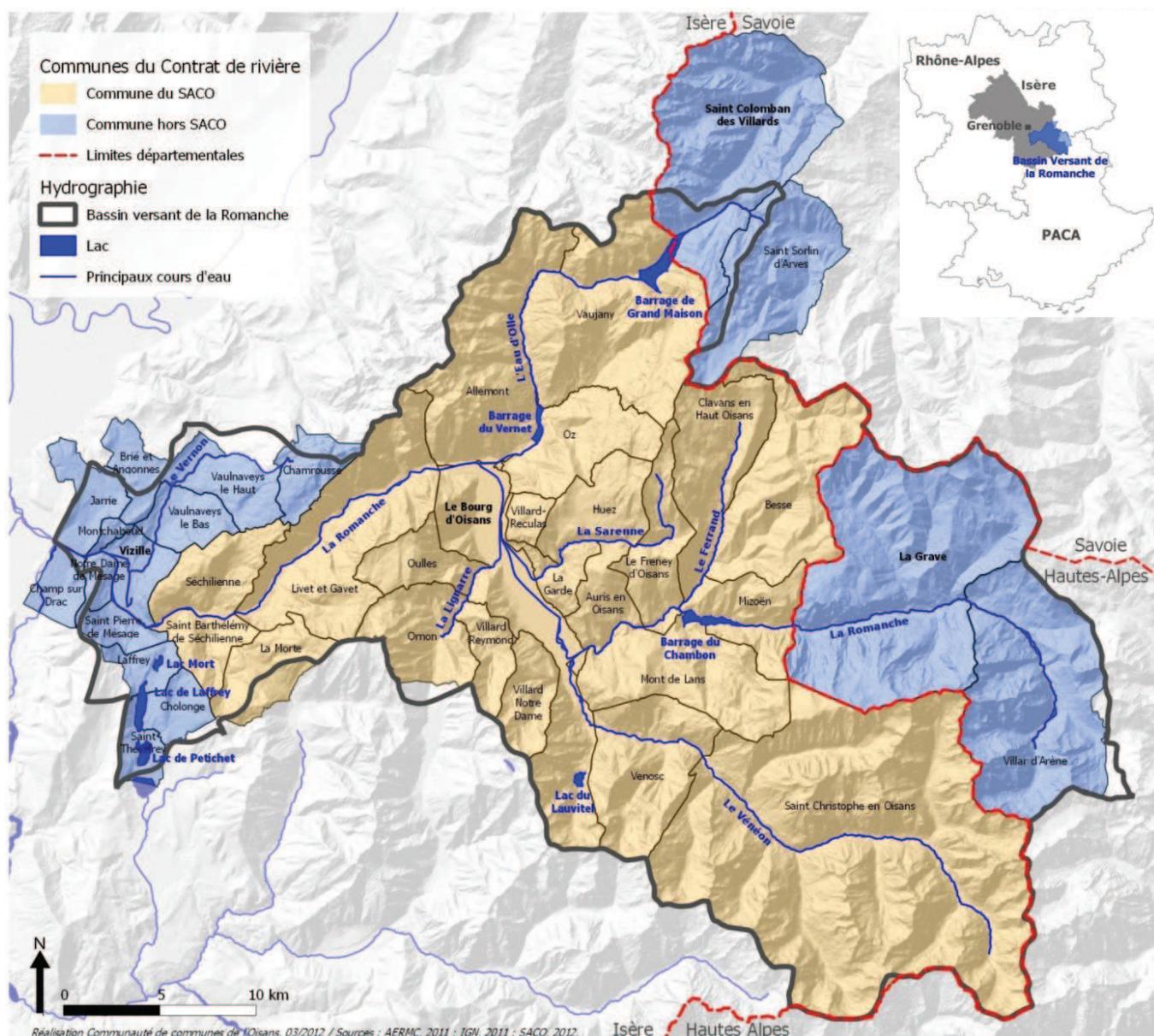


Figure 1 – Bassin versant de la Romanche

CONTEXTE, MOTIVATION DE LA DÉMARCHE

La mise en œuvre d'un contrat de rivière sur la Romanche prolonge la dynamique créée par la CLE (Commission Locale de l'Eau) du Drac et de la Romanche autour du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Drac et de la Romanche, voté en mars 2007, et apporte une cohérence aux différents projets d'envergure s'engageant sur la Romanche : aménagements envisagés pour prévenir les inondations de la Romanche du SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère) et nouvelle centrale hydroélectrique Romanche-Gavet d'EDF (Électricité de France).

Le SACO (Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la Basse Romanche), qui représente 23 des 40 communes du bassin versant, porte juridiquement et financièrement le Contrat de rivière Romanche depuis 2007. Le dossier sommaire de candidature du Contrat de rivière Romanche a été approuvé en septembre 2007 par le Comité d'agrément du Bassin Rhône-Méditerranée.

Le SACO a conventionné avec les 17 autres communes du bassin versant, le SIERG (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise) et EDF, afin d'engager cinq études préalables :

1. Connaissance de la nappe de la plaine de Bourg d'Oisans
2. Assainissement, alimentation en eau potable, énergie et gestion des déchets des refuges et restaurants d'altitude du bassin versant de la Romanche : 86 établissements diagnostiqués
3. Étude multifonctionnelle des rivières et milieux aquatiques du bassin versant de la Romanche : un diagnostic à partager avec l'ensemble des acteurs du bassin versant
4. Élaboration du schéma directeur d'assainissement de l'Oisans et de la Basse Romanche sur les 23 communes du SACO
5. Élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable du bassin versant de la Romanche sur les 40 communes du bassin versant.

Après quatre ans de d'études et plusieurs dizaines de réunions, le comité de rivière Romanche a approuvé à l'unanimité son contrat de rivière le 27 février 2012.

ETAT DES LIEUX

UN BASSIN VERSANT DE MONTAGNE

RÉGIME HYDROLOGIQUE

Les aménagements hydroélectriques majeurs du bassin versant modifient notablement le régime hydrologique naturel de la Romanche et de certains de ces affluents (Vénéon, Eau d'Olle et torrents descendant du plateau Matheysin). Un linéaire important de cours d'eau est ainsi soumis aux débits réservés.

En régime naturel, la Haute-Romanche et le Vénéon présentent des hautes eaux en été et des étiages en hiver. L'aval du bassin versant est soumis à un régime pluvial à influence nival (gorges moyenne Romanche, Vernon...) conduisant à un régime pluvio-nival de la basse Romanche.

Les crues de la Romanche sont concentrées sur la période de mai à octobre. Sur la basse Romanche, la crue de septembre 1940 est la crue de référence avec un débit estimé à 580 m³/s. En plaine de l'Oisans, les crues d'août 1852, de mai 1856 ainsi que septembre 1928 et juin 1955 sont citées.

GÉOMORPHOLOGIE

Quatre entités majeures se distinguent sur le bassin versant :

- **La Haute-Romanche en amont de la plaine de Bourg d'Oisans drainée par le Vénéon et la Romanche amont (avec le Ferrand) :** torrents de la Romanche et du Vénéon à forte pente, bassin versant de haute montagne, avec combes et ravines à forts apports solides ;
- **La plaine de Bourg d'Oisans au sein de laquelle confluent trois affluents majeurs (la Sarenne, la Lignarre, l'Eau d'Olle) :** la Romanche présente alors un faciès de rivière de plaine rectiligne, totalement endiguée, à très faible pente ; les affluents sont également endigués ;
- **La Moyenne Romanche entre la plaine de Bourg d'Oisans et la plaine de Vizille :** la Romanche évolue au sein de gorges à forte pente, puis est chenalisée le long de la plaine de Séchilienne ; bassin versant de montagne avec de nombreuses ravines, à fort apport solide annuel ;
- **La Basse Romanche en plaine de Vizille :** la Romanche est totalement endiguée, mais de façon un peu plus large qu'en plaine de l'Oisans.

ESPACES NATURELS

Les milieux humides du bassin versant présentent un fort intérêt : lacs, rivières alpines à dynamique torrentielle, boisements alluviaux et zones humides constituées de tourbières, bas marais, sources...

Ces espaces naturels remarquables ont fait l'objet de plusieurs inventaires patrimoniaux :

- 43 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) de type 1 ont été répertoriées, souvent intrinsèquement liées à l'eau,
- 170 zones humides ont été cartographiées sur le bassin versant de la Romanche (sources : AVENIR Isère, Conservatoire des espaces naturels PACA, Conservatoire du patrimoine naturel de Savoie), représentant 5 224 ha, soit 4% de la surface du bassin. Le même travail d'inventaire a été réalisé par AVENIR sur les tourbières.

Plusieurs dispositifs réglementaires couvrent le territoire :

- Des arrêtés préfectoraux de protection des biotopes (notamment sur des tourbières),
- Deux réserves nationales et une réserve régionale,
- Le Parc National des Écrins, dont le cœur s'étend environ sur 23% du bassin versant de la Romanche et l'aire optimale d'adhésion sur 39%,
- Dix sites Natura 2000, qui recouvrent 40% de la superficie du bassin versant,
- Sept sites classés et 24 sites inscrits au titre de la loi de 1930 sur les paysages,
- Deux Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux et plusieurs ENS locaux.

DE NOMBREUX ACTEURS DE LA GESTION DE L'EAU

Outre ses 40 communes, le bassin versant de la Romanche rassemble une pluralité d'acteurs de la gestion de l'eau :

- La CLE Drac-Romanche, qui élabore et suit la mise en œuvre du SAGE Drac-Romanche ;
- Des syndicats d'assainissement : le SACO, structure porteuse du Contrat de rivière, le SIADI (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Drac Inférieur), le SIALLP (Syndicat intercommunal d'assainissement des lacs de Laffrey et Pétichet)
- Le SIERG, qui gère les captages en eau potable de Jouchy et Pré Grivel en plaine de Vizille et ceux non exploités en plaine de l'Eau d'Olle et distribue l'eau à une trentaine de communes, dont 7 sur le bassin versant de la Romanche ;

- Le SYMBHI, qui conduit les études et travaux de protection contre les inondations de l'Isère, du Drac et de la Romanche, en intégrant la préservation des milieux aquatiques ;
- L'ADIDR (Association Départementale d'Aménagement de l'Isère, du Drac et de la Romanche), qui entretient le système de protection contre le risque d'inondation (digues et ouvrages associés) ;
- Des associations syndicales, qui assure la gestion et l'entretien des cours d'eau par secteur : SUO (Syndicat Unique de l'Oisans), ASMR (Association syndicale de la Moyenne Romanche), ASRA (Association Syndicale de la Romanche aval) ;
- EDF, qui assure l'exploitation des principaux ouvrages hydroélectriques sur le bassin versant ;
- L'ensemble des usagers de l'eau : microcentraliers, carriers, industriels et associations ou fédérations sportives et de loisirs ;
- Le Parc National des Écrins, qui met à disposition sa connaissance globale du bassin versant ;
- L'ONF (Office National des Forêts) et les services RTM (Restauration des Torrents de Montagne) ;
- AVENIR, conservatoire des espaces naturels de l'Isère, qui agit dans la concertation et le partenariat pour la protection et la gestion des espaces naturels de l'Isère ;
- Les FDPPMA (Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques) de l'Isère, des Hautes-Alpes et de la Savoie ;
- Les associations de protection de la nature et de l'environnement : FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature), LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), l'ADIHCE (Association Défense des intérêts des habitants de Champ-sur-Drac et environs)...
- Les intercommunalités : communautés de communes du Briançonnais, de l'Oisans, de la Matheysine, du Sud Grenoblois et du Pays du Grésivaudan ;
- Les Conseils Généraux et leurs services « voiries », qui ont en charge la gestion des multiples ouvrages de franchissement existants sur la Romanche et ses affluents ;
- Les partenaires techniques et financiers : services de l'État, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, Conseils Généraux, Régions.

LES PROCÉDURES ENGAGÉES SUR LE TERRITOIRE

Le bassin versant de la Romanche est également couvert par plusieurs procédures et outils d'aménagement du territoire :

- Le SAGE Drac-Romanche, précédemment cité ;
- La gestion de plusieurs sites du réseau européen Natura 2000, dont le principal opérateur est le Parc National des Écrins ;
- La Charte du Parc National des Écrins ;
- Le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) Alpes Sud Isère, dont le périmètre est sensiblement équivalent à celui du SAGE Drac-Romanche ;
- Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la région urbaine de Grenoble, qui concerne 13 communes du bassin versant, et le SCOT de l'Oisans, qui en concerne 20 ;
- Plusieurs Plans Locaux d'Urbanisme engagés à l'échelle des communes, au cours desquels la CLE invite les communes à réaliser un inventaire des zones humides sur leur territoire ;
- Des Plans Pastoraux de Territoire en Oisans et Matheysine, pour la période 2010-2015, qui comprennent, parmi leurs objectifs, la bonne articulation entre les activités pastorales et la préservation des milieux ;
- Un plan de prévention du risque naturel prévisible pour le risque inondation (PPRI) prescrit sur la Romanche aval (8 communes) et un PPR approuvé sur la commune de la Grave ;
- Des projets de voiries : contournement de Livet en cours de réalisation en 2012 ; déviations routières des Ruines de Séchilienne et du Péage de Vizille planifiées et d'autres en projet.

LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

LES AMÉNAGEMENTS DU SYMBHI CONTRE LES INONDATIONS DE LA ROMANCHE

Le SYMBHI a lancé en 2006 un projet d'aménagement contre le risque inondation de la Romanche, de Bourg d'Oisans à Champ-sur-Drac. Sur la partie amont (plaine de l'Oisans), des études complémentaires sont encore nécessaires pour élaborer de nouveaux scénarios d'aménagement plus consensuels et plus adaptés au contexte local, sur la partie aval (Moyenne et Basse Romanche), les travaux sont prévus pour la période fin 2012 – fin 2015.

Le projet du SYMBHI vise cinq objectifs essentiels :

- Protéger les lieux habités contre la crue centennale, sans augmenter le débit maximum des crues ;
- Assurer un équilibre morpho-dynamique du lit pérennisant la protection des lieux habités, prenant en compte les contraintes liées à la nappe phréatique, tout en redonnant de l'espace à la Romanche ;
- Améliorer le potentiel écologique de la Romanche et des milieux associés ;
- Rétablir la franchissabilité naturelle pour la population piscicole ;
- Faciliter, voire développer les usages actuels liés aux berges et aux accès à l'eau.

L'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE ROMANCHE-GAVET D'EDF

Dans la vallée de la Romanche à Livet-et-Gavet, EDF programme le remplacement de six centrales hydroélectriques existantes par un seul aménagement, mieux intégré et permettant d'augmenter sensiblement la production d'énergie renouvelable.

La nouvelle centrale hydraulique de Romanche-Gavet comprendra une prise d'eau à l'amont de Livet, une galerie en rive droite de la Romanche et une centrale souterraine à l'aval immédiat du bourg de Gavet. L'eau sera restituée à l'amont du barrage de l'aménagement de Péage-de-Vizille. Dès lors qu'elle sera en service (2016), les cinq seuils en rivière existants (barrage de Livet, seuil des Roberts, seuil de Rioupéroux, seuil des Clavaux et seuil de Pierre Eybesse) seront démantelés.

La construction du nouvel aménagement Romanche-Gavet devrait en outre permettre d'améliorer la qualité des milieux aquatiques de la Romanche sur une dizaine de kilomètres grâce à l'augmentation du débit réservé, à la suppression de cinq barrages existants et à la construction d'ouvrages de franchissement piscicole.

QUALITÉ PHYSICO-CHIMIQUE DES COURS D'EAU

La qualité physico-chimique des eaux superficielles du bassin versant, diagnostiquée en 2002 lors de l'élaboration du SAGE Drac-Romanche, est jugée globalement bonne, mais les **contaminations bactériologiques restent importantes**. Elles sont liées à la présence de rejets proches d'eaux usées traitées ou non et, dans les secteurs qui ont fait l'objet d'un assainissement, d'écarts de collecte et/ou de dysfonctionnements des réseaux.

La CLE du Drac et de la Romanche actualisera le diagnostic de la qualité des cours d'eau en 2012 ; une fiche action est prévue dans le Contrat de rivière.

Des efforts restent à poursuivre en assainissement :

- Sur la partie du bassin versant située dans les Hautes-Alpes, la communauté de communes du Briançonnais a démarré la construction de la station d'épuration pour les communes de Villar d'Arène et la Grave (6 000 EH) ;

- Sur le périmètre du SACO, on peut distinguer plusieurs secteurs d’assainissement :
 - 89% de la population permanente et saisonnière est raccordée à la station d’épuration Aquavallées de Bourg d’Oisans de 61 667 EH, conforme au regard des exigences de traitement de la directive eaux résiduaires urbaines, mais configurée actuellement pour traiter l’azote. Ce problème a été identifié dans le Programme de mesures du SDAGE ;
 - 5% de la population permanente et saisonnière sera raccordée à court-terme au système d’assainissement Basse Romanche (station d’épuration en projet de 9 400 EH ou raccordement à l’aval) ;
 - 3% de la population n’est raccordée à aucun système de traitement. Dans le cadre du Contrat, six unités de traitement devraient voir le jour, permettant de traiter 1 230 EH ;
 - 3% de la population est en assainissement non collectif.

- Sur le plateau matheysin, un schéma de restauration des lacs de Laffrey et de Pétichet a été réalisé en 2006 dans le cadre de l’élaboration du SAGE Drac-Romanche, pour définir un programme de mesures et de travaux en vue d’améliorer la qualité des eaux. Il reste quelques tranches de travaux à entreprendre afin de supprimer les dysfonctionnements du système d’assainissement actuel.

- A l’aval du bassin versant, l’ensemble des eaux usées collectées se jette dans le réseau de transit du SIADI, lui-même raccordé sur le système de traitement d’Aquapôle, géré par la Communauté d’agglomération Grenoble-Alpes Métropole. Les taux de raccordement sont assez élevés, supérieurs à 90%, sauf dans le cas de la commune de Vizille, qui a lancé un important programme de travaux pour résorber ce point noir.

Par ailleurs, l’étude préalable menée sur l’impact environnemental de 86 **refuges et restaurants d’altitude**, a permis d’identifier 29 établissements prioritaires à mettre en conformité, afin de réduire leur impact sur les milieux aquatiques et naturels. Des travaux seront engagés sur 12 de ces établissements dans le cadre du Contrat.

A l’échelle du bassin versant de la Romanche, **les activités agricoles occupent une place relativement faible et leur impact est limité**. Toutefois localement, certains secteurs peuvent avoir une pression plus forte concernant les effluents notamment, qui peuvent être sources de pollution ponctuelles. C’est le cas des communes situées autour des lacs de Laffrey et Pétichet, qui sont classées en zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d’origine agricole. Dans le cadre du schéma de restauration des lacs déjà mentionné, les agriculteurs et les élus avancent parallèlement pour supprimer les sources de pollutions domestiques et agricoles.

Plusieurs **installations industrielles** sont situées sur le secteur aval de la Romanche, notamment sur la plate-forme chimique de Jarrie. Ces activités, qui ont consenti des efforts importants, produisent encore des rejets polluants métalliques et organiques pour le cours d’eau. Le secteur Romanche aval (et plus particulièrement le canal de la Romanche puis le canal EDF de Pont de Claix) est concerné par diverses altérations de la qualité de l’eau dont l’origine se trouve, entre autres, dans les activités industrielles.

La CLE Drac-Romanche travaille en collaboration avec les industriels pour mettre en place des actions de réduction des rejets de substances prioritaires et également sensibiliser les petites et moyennes entreprises (PME, PMI, TPE).

Concernant les pollutions historiques, la CLE a mené un inventaire des **décharges** à l’échelle du bassin versant Drac-Romanche en 2009. Ce travail n’est pas exhaustif mais il a permis de recenser environ 110

décharges sur le territoire Drac-Romanche. Les sites de la vallée de la Romanche susceptibles d'impacter la ressource en eau sont situés à Bourg d'Oisans, Livet-Gavet (fiche action prévue) et Vizille.

ETAT ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU

L'étude multifonctionnelle des rivières et milieux aquatiques du bassin versant de la Romanche (HYDRETTUDES/GEN-TEREO/CCEAU) a diagnostiqué :

- **Une qualité physique satisfaisante de la Haute-Romanche et des principaux affluents hors plaine** au regard des contraintes naturelles liées au contexte montagnard, mais une **qualité moyenne à médiocre dans les fonds de vallées** de l'Oisans et Vizille (dont vallée du Vernon) résultat d'une pression humaine forte ;
- Une **continuité longitudinale globalement mauvaise** : la plupart des affluents majeurs sont isolés de la Romanche par un obstacle infranchissable ou très sélectif. A la déconnexion Romanche / affluent s'ajoute une segmentation extrême de la plupart des cours d'eau. Là encore, on assiste à un cumul des causes naturelles (chutes et cascades de grande hauteur, écoulements rapides) et humaines. La Romanche est le cours d'eau le plus dégradé sur le plan de la continuité amont aval.
- **Des zones naturellement piscicoles souvent en sous abondance** de peuplement et appauvries par rapport aux peuplements théoriques, qui s'expliquent par la dégradation de l'habitat physique et par les pressions exercées sur le milieu (gestion des ouvrages hydroélectriques) ;
- **Un intérêt patrimonial remarquable des milieux naturels humides** du bassin versant (tourbières, bas-marais, lacs, sources), parfois menacés par la pression anthropique ;
- Un **souci d'entretien réel des boisements rivulaires par les gestionnaires existants** mais qui se heurte parfois à des insuffisances de moyens et qui répond aujourd'hui essentiellement à des demandes hydrauliques ;
- **Des espèces invasives en expansion** (renouées du Japon, balsamines de l'Himalaya, raisin d'Amérique, solidages et buddleia), dont la gestion est actuellement tout à fait insuffisante avec l'absence d'identification des sites concernés et de stratégies cohérentes pour éviter l'invasion des cours d'eau ;
- Une **forte activité sédimentaire du bassin versant** avec la nécessité de gérer les risques de sur-inondation et de laves torrentielles, la régénération du lit au droit des zones de sédimentation et la pérennité du profil en long. Les matières en suspension génèrent aussi des perturbations des milieux et des usages : gestion de la retenue du Chambon, colmatage du lit à l'aval au droit des champs captants des nappes, colmatage des lits appauvrissant le milieu aquatique.

RESSOURCES EN EAU

En termes d'impacts sur les ressources en eau, les activités industrielles à l'aval consomment des quantités importantes d'eau potable ; les stations de sports d'hiver utilisent la neige de culture sur les domaines skiables ; les travaux liés à l'hydroélectricité ont bouleversé l'alimentation de certaines sources et la pratique d'alpages peut entraîner une pollution bactériologique des ressources.

L'alimentation en eau potable des communes du bassin versant est actuellement assurée à partir d'**eaux souterraines ou superficielles captées en 114 points** :

- des eaux souterraines :
 - o Nombreuses sources (une centaine) ;
 - o Nappe alluviale de la Basse Romanche (nappe de Jouchy et Pré Grivel), exploitée par le SIERG ;
 - o Nappes alluviales du Grand Plan et de la Selle (SIVOM des Deux Alpes) ;
- des eaux superficielles (lac de Laffrey, lac Blanc, retenue de Grand'Maison, lac Bramant).

Le SDAGE a identifié la masse d'eau FR-DO-317 (Alluvions de l'Y grenoblois Isère/Drac/Romanche et Romanche plaine de Bourg d'Oisans) comme une **ressource majeure d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable**. Cette masse d'eau regroupe notamment sur le bassin versant de la Romanche les nappes :

- de la Basse Romanche (exploitée par le SIERG),
- de la plaine du Bourg d'Oisans (dont certaines résurgences sont captées),
- de l'Eau d'Olle (non exploitée mais faisant l'objet d'une DUP pour le compte du SIERG et de périmètres de protection).

Les masses d'eau souterraines du bassin versant de la Romanche sont en **bon état quantitatif et chimique**.

L'avancement des **procédures réglementaires relatives à la protection des captages** est le suivant :

- 42 captages sont protégés par arrêté préfectoral,
- 72 captages sont exploités sans arrêté préfectoral ; une procédure DUP est toutefois en cours pour 42 d'entre eux.

La **qualité des eaux** brutes varie selon la nature de la ressource :

- Eaux souterraines : vulnérabilité par rapport aux pollutions bactériologiques (alpages, faune sauvage, orages) :
 - Eaux distribuées sans traitement (sauf chloration ponctuelle) pour 61 captages : 59 sources et puits du SIERG dans la nappe de la Basse Romanche,
 - Eaux distribuées après désinfection par rayonnements Ultra-Violets et/ou chloration pour 49 captages.
- Eaux superficielles : problématiques de contamination bactériologique et de turbidité ; on note la présence de deux stations de traitement de haute technologie à Huez et Vaujany.

Aucune trace de pesticides, ni de nitrates n'est par ailleurs relevée sur le bassin versant.

En termes de quantité, les **bilans ressources en eau/besoins** sont critiques pour 2 à 3 communes, à l'équilibre ou excédentaires pour les autres.

RISQUES D'INONDATION

L'étude multifonctionnelle sur le bassin versant de la Romanche a mis en évidence :

- **Des crues potentiellement de forte intensité, difficilement prévisibles, torrentielles** sur le haut-bassin et les affluents de moyenne montagne ;
- Une **forte capacité d'érosion ainsi que des apports solides et de flottants (bois morts) importants et soudains** en moyenne et haute-montagne ;
- Des **crues potentiellement de forte intensité en plaine, difficilement prévisibles**, avec des apports solides et flottants ayant une répercussion sur le risque dans les plaines;
- **Des espaces de liberté restreints pour les rivières**, « colonisés » par l'homme ;
- Des risques majeurs résultants pour les enjeux humains et **une très forte vulnérabilité lorsque les lits sont endigués par remblais** (risque fort de brèches) de capacité limitée : plaines de l'Oisans et de Vizille.

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU SDAGE 2010-2015

Le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) constitue l'outil de la politique de l'eau du bassin Rhône-Méditerranée, commun à tous les acteurs. Approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 20 novembre 2009 pour une période de six ans, ce document intègre les ambitions des directives européennes et du Grenelle de l'environnement.

OBJECTIFS D'ÉTAT DES EAUX

Sur le bassin versant de la Romanche, **42 masses d'eau** ont été identifiées :

- 3 plans d'eau anthropiques (« masses d'eau fortement modifiées », MEFM)
- 3 plans d'eau naturels
- 31 cours d'eau naturels
- 3 cours d'eau « masses d'eau fortement modifiées »
- 2 masses d'eau souterraines.

La directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 fixe l'atteinte du **bon état** (ou du bon potentiel pour les « masses d'eau fortement modifiées ») **pour toutes les masses d'eau superficielles et souterraines du bassin versant de la Romanche d'ici 2015**, que ce soit pour l'état écologique comme pour l'état chimique.

Les masses d'eau du bassin versant de la Romanche sont en bon état, excepté la Romanche. Les **objectifs poursuivis sur ce bassin versant s'orientent plutôt vers la préservation** de la qualité des masses d'eau.

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU

OUVRAGES GRENELLE

Dans le cadre du plan d'action national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, les services de l'État ont identifié **14 ouvrages prioritaires sur le bassin versant**. L'objectif fixé est de rétablir la continuité pour ceux-ci dans les meilleurs délais et au plus tard pour 2015 :

Ouvrages prioritaires « Grenelle »	Échéance	Cours d'eau concerné	Commentaires
Seuil du pont du Clôt	2012	Eau d'Olle	Fiche action prévue dans le Contrat : 2.6.04, maîtrise d'ouvrage : Vaujany (2013)
Prise d'eau du Rivier d'Allemont	2012	Eau d'Olle	Fiche action 2.6.03, MO : EDF (2012-2015)
Seuil du Buclet	2012	Vénéon	Fiche 2.6.02, MO : Gravières du Vénéon (2013),
Seuil Tardy, à Vizille	2015	Romanche	Fiche action 2.6.10, projet SYMBHI (2015)
Prise d'eau de Noyer Chut	2015	Romanche	Fiche action 2.6.09, projet de démantèlement de la DDT38 (2013/2014)
Barrage de Gavet	2015	Romanche	Fiche action 2.6.08, MO : EDF
Barrages de Livet, Pierre Eybesse, des Clavaux, de Rioupérour	2015	Romanche	Fiche action 2.6.06, dans le cadre du projet de la nouvelle centrale EDF (phasage 2017-2020)
Seuils de la Salinière 1, 2 et 3, de Livet bourg 2 et 5	2015	Romanche	Fiche action 2.6.07, MO : AS Moyenne Romanche (2012-2015)

RÉSERVOIRS BIOLOGIQUES

Les réservoirs biologiques définis par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, art. L214-17 du Code de l'Environnement) identifient, à l'échelle d'un bassin versant ou d'un sous bassin, certains secteurs à partir desquels les autres tronçons perturbés de cours d'eau peuvent être « ensemencés » en espèces de phytoplanctons, de macrophytes et de phytobenthos, de faune benthique invertébrée ou d'ichtyofaune.

Le SDAGE classe **7 cours d'eau ou tronçons de cours d'eau en réservoirs biologiques** sur le bassin versant de la Romanche :

- Le Vénéon en aval du ravin de la Temple,
- Le ruisseau de la Muande en aval du ruisseau des Sellettes,
- L'Eau d'Olle en aval de la retenue du Verney,
- Le ruisseau des Moulins (plateau matheysin),
- La Rive,
- La Sarenne de la source au télésiège de l'Alpauris,
- Le ruisseau du Vallon des Étages.

CLASSEMENT DES COURS D'EAU

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 a réformé les classements issus de la loi de 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique et de l'article L432-6 du code de l'environnement pour donner une nouvelle dimension à ces outils réglementaires, en lien avec les objectifs de la directive cadre sur l'eau, et en tout premier lieu l'atteinte ou le respect du bon état des eaux. Ainsi, deux listes sont à établir d'ici 2013 en application de l'article L214.17 du code de l'environnement :

- Liste 1 : des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux parmi les réservoirs biologiques, les cours d'eau en très bon état ainsi que ceux nécessitant une protection complète des grands migrateurs amphihalins.
Obligations aux ouvrages : pas d'ouvrage nouveau constituant un obstacle à la continuité écologique et mise en conformité des ouvrages existants au moment du renouvellement de concession ou d'autorisation.
- Liste 2 : des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.
Obligations aux ouvrages : tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant.
La mise en conformité des ouvrages existants doit être réalisée dans un délai de 5 ans à compter de la publication de la liste.

Concrètement, sur le bassin versant de la Romanche, le linéaire projeté de cours d'eau classés atteindrait **196 km environ, contre 6 km aujourd'hui**. Les élus de l'Oisans, secteur du bassin versant de la Romanche majoritairement touché par le classement, ont demandé mi 2011 l'appui technique d'un bureau d'études (GEN-TEREO) pour analyser à nouveau le contexte écologique des cours d'eau proposés au classement. Il ressort de l'expertise du bureau d'études que si le classement est justifié pour quelques cours d'eau, il paraît surévalué dans la majorité des cas.

SUBSTANCES DANGEREUSES

Concernant la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses, le bassin versant de la Romanche a été identifié dans le SDAGE comme un territoire nécessitant une **action renforcée de réduction des rejets** (degré 1).

Le classement en degré 1 est basé sur deux critères :

- Dépassement des normes de qualité environnementales pour au moins une substance liée à des rejets ponctuels ;
- Présence de rejets plus de deux fois supérieurs au flux admissibles par le milieu.

ZONES PROTÉGÉES

DIRECTIVE ERU – MISE EN CONFORMITÉ DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

Plusieurs communes du bassin versant sont concernées par des obligations de mise en conformité ERU des systèmes d'assainissement (amont du bassin versant, 4 communes de la Basse Romanche...).

DIRECTIVE NITRATES

Les trois communes de Laffrey, Cholonge et St Théoffrey, situées autour des lacs de Laffrey et de Pétichet, sont classées en zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole.

ZONES NATURA 2000

Les sites Natura 2000 recouvrent 40 % (48 560 ha) de la superficie du bassin versant (122 000 ha).

Dans le bassin versant de la Romanche, 7 sites ont été désignés dans le cadre de la directive Habitats-Faune-Flore pour la région Rhône-Alpes et 2 pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- SIC FR8201732 « Tourbières de Luitel et leur bassin versant » (opérateur ONF)
- SIC FR8201733 « Cembraie, pelouses, lacs et tourbières de Belledonne, de Chamrousse au Grand Colon » (opérateur Fédération départementale de chasse de l'Isère)
- SIC FR8201735 « Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer » (opérateur Parc National des Écrins, mandaté par les communes)
- SIC FR8201738 « Milieux alluviaux, pelouses steppiques et pessières du bassin de Bourg-d'Oisans » (opérateur Parc National des Écrins, mandaté par les communes)
- SIC FR8201751 « Massif de la Muzelle en Oisans – Parc des Écrins » (opérateur Parc National des Écrins)
- SIC FR8201753 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon » (opérateur Parc National des Écrins, mandaté par les communes)
- ZSC FR8201736 « Marais à laïche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du vallon du Ferrand et du plateau d'Emparis » (opérateur Parc National des Écrins, mandaté par les communes)
- SIC FR9301498 « Combeynot – Lautaret – Écrins » (opérateur Parc National des Écrins)
- ZSC FR9301497 « Plateau d'Emparis – Goléon » (opérateur mairie de la Grave).

Un site a été désigné dans le cadre de la directive oiseaux et concerne la région Rhône-Alpes et la région PACA :

- ZPS FR9310036 « Les Écrins » (opérateur Parc National des Écrins).

Des DOCOB (DOCUMENTS d'OBJECTIFS) sont rédigés et approuvés sur la majorité des sites.

RESSOURCE MAJEURE À PRÉSERVER POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La masse d'eau FR-DO-317 (Alluvions de l'Y grenoblois Isère/Drac/Romanche et Romanche plaine de Bourg d'Oisans) figure parmi les « ressources majeures d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable » dans le SDAGE Rhône-Méditerranée.

PROBLÈMES SIGNIFICATIFS IDENTIFIÉS PAR LE PROGRAMME DE MESURES 2010-2015

Afin d'atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau, le SDAGE décline sur chaque bassin versant un programme de mesures prioritaires à mettre en œuvre sur la période 2010-2015. Les problèmes identifiés sur le bassin de la Romanche et les actions clés à mettre en œuvre sont récapitulées dans le tableau suivant :

Problème à traiter : Mesure :	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses 5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
Problème à traiter : Mesures :	Substances dangereuses hors pesticides 5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses 5A08 Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux 5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle
Problème à traiter : Mesures :	Dégradation morphologique 3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires 3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel
Problème à traiter : Mesure :	Problème de transport sédimentaire 3C09 Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide
Problème à traiter : Mesures :	Altération de la continuité biologique 3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison

ENJEUX, OBJECTIFS ET PROGRAMME D' ACTIONS

ENJEU 1 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

Objectif 1 : Suivre la qualité des cours d'eau

La CLE souhaite lancer une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui permettra de :

- faire un **bilan de la qualité des eaux** à partir des 15 stations du réseau de suivi de la qualité des eaux de surface de l'Agence de l'Eau,
- d'actualiser le diagnostic 2001,
- définir les objectifs de suivi de la qualité et proposer, si nécessaire, de nouvelles stations de suivi de la qualité des eaux superficielles, compatibles avec les objectifs DCE et complémentaires au réseau de suivi de l'Agence de l'eau,
- pérenniser le suivi de la qualité des eaux en Drac et en Romanche via l'observatoire de l'Eau.

Montant :
A déterminer
Action locale

Objectif 2 : Réduire les pollutions domestiques

Il s'agit :

- de mettre en place prioritairement **7 ou 8 unités de traitement** (représentant 16 630 EH) : à Gavet, la STEP Basse Romanche (9400 EH ou raccordement à l'aval), à la Grave (6000 EH), à la Bélarde, St Christophe en Oisans (STEP de 460 EH), à Ornon (275 EH), à Mont de Lans, pour les hameaux des Travers (215 EH), à Villard Reymond (180 EH), au Rivier d'Allemont (85 EH) et au hameau du Collet à Venosc (15 EH) ;
- d'agrandir la station Aquavallées de Bourg d'Oisans (61 667 EH) et d'améliorer son **traitement de l'azote** ;
- d'améliorer le fonctionnement de la STEP de Besse-en-Oisans (195 EH) ;
- d'améliorer la **collecte des eaux usées**, en améliorant le taux de raccordement (Vizille, Champ-sur-Drac, Brié), en réhabilitant des réseaux (Laffrey, St Théoffrey, Cholonge), en luttant contre les eaux claires parasites (Huez, Deux Alpes, Bourg d'Oisans, Jarrie), notamment par la mise en séparatif de réseaux ;
- d'améliorer le traitement des eaux usées des **refuges et restaurants d'altitude** : refuge du Châtelleret (travaux démarrés en 2011, environ 90 EH), six autres refuges de la FFCAM (cumulant environ 305 EH), trois refuges de la STD (185 EH) et deux restaurants d'altitude (75 EH).

Montant :

46 330 578 €
(dont 32 M€ pour les travaux d'assainissement du SACO)

Directive ERU

*Programme de mesures (PDM)
5B17*

Dispositions

*SDAGE :
D5A-01
D5A-02
D5A-05
D5A-06*

Objectif 3 : Réduire les pollutions agricoles

Un **diagnostic** sera réalisé sur les systèmes d'exploitation agricoles de la plaine de Bourg d'Oisans et des **travaux** seront réalisés pour améliorer les ouvrages de stockage des exploitations agricoles autour des lacs de Laffrey.

Montant :

228 500 €

*Directive
Nitrates
Actions locales*

Objectif 4 : Réduire les pollutions industrielles

La CLE Drac-Romanche souhaite :

- suivre la mise en œuvre du programme de Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) via le groupe « Eau et Industries ». Il s'agit de confronter les résultats issus du suivi des rejets des ICPE et du suivi de la qualité des milieux et de mettre en place des actions en vue de maîtriser et/ou **réduire les rejets de substances prioritaires**.
- engager un travail avec les **PME/PMI/TPE et activités artisanales**, en partenariat avec les chambres consulaires (CCI, CCA) pour mettre en place un plan d'action (animation, diagnostic des installations, convention de raccordement ou travaux de mise en conformité des installations, gestion des déchets, etc.).

Montant :

300 000 €

(+ à déterminer)

*PDM
5A04
5A50
PDM
5A08*

Par ailleurs, la société RIO TINTO s'est engagée à consolider les digues d'une ancienne **décharge industrielle à Livet-et-Gavet** pour éviter la diffusion de pollutions vers l'aval. Les travaux ont démarré en mars 2012.

Coût estimatif et plan de financement :

Enjeu 1	Montant inscrit en € HT	Agence Eau	Région Rhône-Alpes	Rég. PACA	CG38	CG 05	Autre (Europe, État, EDF/CLE...)	Maître d'ouvrage
Obj 1	AD	AD	AD		AD		AD	AD
Obj 2	46 330 578 €	7 375 499 €		*	7 029 689 €	*	331 000 €	31 594 391 €
Obj 3	228 500 €	35 850 €	AD				59 750 €	132 900 €
Obj 4	300 000 €	AD	AD				AD	300 000 €
TOTAL	46 859 078 €	7 411 349 €	AD	*	7 029 689 €	*	390 750 €	32 027 291 €
% moy	100%	16%			15%		1%	68%

Remarques :

- Les montants relatifs à chaque objectif sont prévisionnels
- Les coûts de certaines opérations restent à déterminer (AD dans le tableau)
- La Région PACA et le Conseil Général des Hautes-Alpes financent le contrat de concession du service public de l'assainissement collectif de la CC du Briançonnais dans sa globalité (* dans le tableau) et non par action. Il est donc impossible de donner le montant de subvention allouée spécifiquement pour ces opérations.

ENJEU 2 : PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif 5 : Restaurer la morphologie des cours d'eau

Le programme d'actions intègre :

- Tout le volet de **valorisation environnementale** du projet « Moyenne et Basse Romanche » du SYMBHI, c'est-à-dire la réouverture d'un bras mort en rive droite à Séchilienne, l'aménagement environnemental du canal de décharge des Ruines de Séchilienne, l'effacement de la digue en rive gauche le long de l'Île Falcon, la revalorisation environnementale de la plaine de l'Île Falcon et la création de banquettes exondées dans la traversée de Champ sur Drac pour reconstituer un corridor biologique ;
- Des opérations de **restauration de ruisseaux** sont prévus sur le Courbarey (affluent de la Lignarre dont le lit est encombré de gravats) et sur le torrent du Lautaret ;
- Des opérations de **restauration de l'espace de liberté** sont prévus sur le Vénéon, à St Christophe en Oisans et à Venosc, conjointement à la protection contre les inondations ;
- Une amélioration **des habitats aquatiques** sera faite sur l'Eau d'Olle à l'aval de la retenue du Verney dans le cadre des travaux de confortement des digues, ainsi que sur la Basse Lignarre et la Basse Sarenne ;
- Une opération de restauration de la tufière d'Ornon sera réalisée, dans le bassin versant de la Lignarre (site Natura 2000) ;
- Des actions de **restauration du potentiel écologique** du Vernon seront entreprises à Vizille et dans la plaine amont, en fonction des conclusions de l'étude sur le Vernon lancée fin 2011 ;
- Enfin, un tronçon du lit du St Didier, actuellement busé sur un linéaire de 150 ml, sera recréé aux Chaberts à Jarrie, dans le cadre de l'aménagement d'un écoquartier.

Montant :
3 856 900 €
(dont 2.2 M€ pour le volet environnemental du SYMBHI)

PDM
3C14
3C16
Actions locales

Objectif 6 : Restaurer la continuité biologique

Le Contrat de rivière prévoit le retrait ou l'aménagement pour les rendre franchissables de 12 à 17 ouvrages (seuils ou barrages), dont 10 à 15 ouvrages Grenelle (la différence provient de 5 seuils de l'AS Moyenne Romanche) :

- Le **nouvel aménagement hydroélectrique Romanche-Gavet d'EDF** sera franchissable et entraînera le démantèlement de 5 seuils en rivière. Notons que le programme de déconstruction s'étendra au-delà de la durée du Contrat de rivière, de 2016 à 2020. EDF rendra également franchissable la prise d'eau de Gavet et le barrage du Plan du Lac sur le Vénéon. Un suivi de l'efficacité de l'ouvrage de dévalaison de la prise d'eau du Rivier d'Allemont sera également mis en place ;
- Des **opérations d'effacement** seront menées : sur le passage à gué des Gravières du Vénéon dans la zone du Buclet (Vénéon), le radier subsistant sous le pont du Clot (Eau d'Olle), le seuil Tardy à Vizille (projet SYMBHI) ;
- Une fois le diagnostic de franchissabilité des seuils de l'AS Moyenne Romanche clarifié, l'AS engagera un diagnostic complet de ses 9 ouvrages, qui permettra de déterminer l'état actuel de chaque ouvrage, les travaux à engager pour leur restauration et les aménagements à réaliser pour rendre franchissables les ouvrages ne l'étant pas. Cinq seuils prioritaires (ouvrages Grenelle) pourraient faire l'objet d'aménagements pour la **franchissabilité piscicole**.
- L'État travaille au **démantèlement partiel ou complet** du barrage de Séchilienne (chute de Noyer Chut).

Par ailleurs, une action de **reconnexion piscicole** du ruisseau de la Touche est également prévue dans le cadre du projet du SYMBHI.

Montant :

6 953 700 €

(dont 3.2 M€
pour EDF et 2.2
M€ pour l'État)

PDM

3C11

3C12

Objectif 7 : Mieux gérer le transport sédimentaire

Cela nécessite l'élaboration d'un **plan de gestion du transport solide**. Un **suivi morphologique** est engagé par le Conseil Général des Hautes-Alpes sur la Haute-Romanche. EDF travaille à la gestion des **sédiments fins** de la retenue du Chambon.

Montant :

461 000 €

PDM 3C09

Actions locales

Objectif 8 : Préserver les zones humides

Les collectivités sont invitées à réaliser des **inventaires** des zones humides à l'échelle communale, pour compléter les inventaires d'AVENIR et travailler à une échelle compatible avec les documents d'urbanisme. Après l'identification des zones humides, des actions de **maîtrise foncière** seront mises en place. Des **travaux de gestion et de préservation** pourront ensuite être mis en œuvre en application des plans de gestion. AVENIR apportera son appui technique pour favoriser la prise en compte des zones humides sur le territoire.

Le marais de Bourg d'Oisans, zone Natura 2000, fera l'objet de **mesures de gestion**, notamment pour la sauvegarde du crapaud sonneur à ventre jaune. La plaine de l'Île Falcon fera l'objet d'une gestion concertée entre d'une part la commune de St Barthélémy, l'État, le Conseil Général et d'autre part, EDF et le SYMBHI, qui ont choisi cet espace pour mettre en œuvre les mesures compensatoires liées à leurs projets. Enfin, une fiche rappelle les travaux de restauration prévue sur la réserve nationale du Luitel.

Montant :

2 778 981 €

(dont 1.7 M€
pour la
restauration du
Luitel, CG38)

Dispositions du

SDAGE

6B-1

6B-2

6B-7

Actions locales

Objectif 9 : Assurer la gestion de la ripisylve

Un plan de non prolifération des **plantes invasives** sera engagé sur l'ensemble du bassin versant de la Romanche. Une fois le diagnostic établi, des actions de non prolifération des plantes invasives seront engagées. En lien avec cette démarche générale, l'ADIDR travaille à la prise en compte des espèces invasives dans le plan de gestion de la végétation des digues de la Romanche. Les associations syndicales SUO et ASRA ont prévu de réaliser des **plans de gestion de la végétation**, qui permettront d'avoir une vision plus fine des travaux à prévoir. Le technicien de rivière (nouveau poste présenté plus loin) aura un rôle de coordination des différentes politiques de gestion de la végétation sur le bassin versant.

Montant :

111 000 €

Dispositions du

SDAGE

6C-06

6C-07

Actions locales

Coût estimatif prévisionnel et plan de financement (en € HT) :

AD = à déterminer

Enjeu 2	Montant inscrit en € HT	Agence Eau	Région Rhône-Alpes	Région PACA	CG38	CG 05	Autre (Europe, État, EDF/CLE...)	Maître d'ouvrage
Obj 5	3 856 900	1 550 550	904 154	8 700			332 314	1 061 182
Obj 6	6 953 700	3 555 560	344 400				AD	3 053 740
Obj 7	461 000	140 500	60 000	3 300		2 200	AD	255 000
Obj 8	2 778 981	487 799	271 700				879 378	1 140 104
Obj 9	111 000	44 400	44 400				AD	22 200
TOTAL	14 161 581	5 778 809	1 624 654	12 000		2 200	1 211 692	5 532 226
% moy	100%	40.8%	11.5%	0.08%		0.02%	8.5%	39.1%

ENJEU 3 : GÉRER LES RISQUES D'INONDATION

Objectif 10 : Préserver les enjeux humains en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

L'action recherchée en priorité est la **restauration d'espaces de liberté** qui limite l'ampleur du risque quelle que soit l'ampleur de la crue. Cela s'est avéré en partie possible sur les sites de Plan du Lac (Vénéon) et Bourg d'Arud (Vénéon). Ces actions favorisent l'équilibre du lit et réduisent la sollicitation des protections passives. Elles favorisent également la reprise naturelle des matériaux et l'équilibre sédimentaire qui en résulte.

A défaut, il a été recherché la **stabilité du lit** : c'est le cas pour les torrents du Merdaret et du Sellier à Venosc.

Dans le cas où ces premières orientations ne pouvaient être mises en œuvre ou bien s'avéraient insuffisantes à la préservation des enjeux, l'action a alors été déclinée ou complétée sous la forme d'un **renforcement des protections existantes**. C'est le cas pour l'ensemble des sites précédemment cités pour la restauration des espaces de liberté, ainsi que pour la Bérarde et l'Eau d'Olle.

Les **deux plaines de l'Oisans et de Vizille** présentent de grands enjeux humains. Sur ces deux secteurs, la Romanche est totalement endiguée. Il convient de réaliser **des aménagements de grande envergure** pour préserver ces plaines. Le SYMBHI porte les études et la phase opérationnelle de ces actions sur les deux territoires.

Montant :

25 687 650 €

(dont 20.7 M€ pour le projet SYMBHI hors volet

environnemental)

Dispositions du

SDAGE

8-06

8-10

Actions locales

L'enquête publique relative aux travaux de protection contre les inondations de la Moyenne et Basse Romanche (de la sortie de la plaine de Bourg d'Oisans à la confluence avec le Drac) a eu lieu début 2012. Les travaux devraient débuter avant fin 2012.

La définition des actions en plaine de l'Oisans n'est pas établie à ce jour. Le Préfet de l'Isère a organisé début 2012 des réunions de concertation en présence des élus concernés en vue d'études complémentaires intégrant l'inondabilité de la rive droite de la Romanche à Bourg d'Oisans. Les études des scénarios sous la maîtrise de l'État et l'information de la population de l'état actuel du risque inondation permettront de nouvelles hypothèses de travail.

Les **travaux de protection contre les inondations des différentes associations syndicales** (Syndicat Unique de l'Oisans, AS Moyenne Romanche, AS Romanche aval) font également l'objet de fiches actions. Ces opérations concernent des travaux d'entretien, d'enlèvement d'embâcles...

Sur le **bassin versant du Vernon, une étude hydraulique et écologique** a été lancée en septembre 2011 par les collectivités concernées (Vizille, Vaulnaveys-le-Bas, Vaulnaveys-le-Haut, Communauté de communes du Pays du Grésivaudan). L'objectif est de définir les aménagements permettant une bonne gestion des crues et du risque inondation, en parfaite cohérence avec la préservation et la valorisation des enjeux environnementaux et des usages identifiés dans la plaine du Vernon.

Quelques aménagements sont prévus pour mieux gérer les inondations du **ruisseau de Champ-sur-Drac**.

Enfin, une réflexion sera lancée sur la possibilité de mettre en place un **dispositif d'alertes de crues** sur tout le bassin versant de la Romanche. Notons que le temps de montée des eaux de la Romanche est très rapide. L'action prévue consistera en premier lieu à faire la synthèse de tous les éléments existants concernant les dispositifs d'alertes des crues (EDF, SYMBHI, ADIDR, services de l'État...).

Coût estimatif et plan de financement :

Enjeu 3	Montant inscrit en € HT	Agence Eau	Région Rhône-Alpes	Région PACA	CG38	CG 05	Autre (Europe, État, EDF/CLE...)	Maître d'ouvrage
Obj 10	25 687 650	883 090	3 730 546	AD			12 020 186	9 053 828
% moy	100%	3%	15%				47%	35%

Remarques :

- Les montants relatifs à chaque objectif sont prévisionnels
- Les coûts de certaines opérations restent à déterminer (AD dans le tableau)
- Les montants indiqués dans la colonne « Région Rhône-Alpes » concernent les aides liés au projet du SYMBHI (hors politique régionale en faveur de l'eau et des milieux aquatiques).

ENJEU 4 : PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Objectif 11 : Assurer l'alimentation en eau potable des populations, tant en quantité qu'en qualité

Le programme d'actions porte sur la préservation des nappes alluviales, la protection des captages, la sécurisation de l'alimentation en eau potable et la diminution des pertes dans les réseaux.

Pour la **nappe de la plaine de Bourg d'Oisans**, plusieurs pistes d'actions peuvent être recommandées, dans un premier temps (2012-2014) pour améliorer la connaissance :

- de la piézométrie de la nappe de Bourg d'Oisans : mise en place d'un réseau de piézomètres et d'échelles tarées sur les biefs et les sources ;
- des zones vulnérables de la nappe : campagnes de mesures géoélectriques pour compléter la connaissance géologique et préciser les zones de captivité ;
- modélisation des données recueillies et définition des actions de préservation.

Une fois ce socle de connaissances établi, des outils de préservation des zones vulnérables seront engagés (2015-2017). Il pourra s'agir d'acquisitions foncières des parcelles les plus vulnérables, d'instauration de règles d'urbanisme (via le PLU, le SCOT) particulières pour protéger certains secteurs...

Concernant la **nappe de la Basse Romanche**, deux actions sont prévues :

- La remise en état de la digue du chenal du Lac Mort, qui permet de sécuriser l'alimentation de secours de la nappe par le canal de restitution issu de la centrale hydroélectrique du Lac Mort ;
- La mise en place d'une station de suivi de débit sur la Romanche à l'Île Falcon, qui permettra de quantifier précisément les basses eaux (secteur identifié comme un « point nodal » dans le SDAGE).

Une fiche précise les travaux majeurs qui seront menés sur le bassin versant de la Romanche par le **SIERG**, avec notamment les travaux de raccordement de Vaulnaveys-le-Haut à son réseau d'adduction, les opérations liées à la protection des captages suite à l'inspection de l'ARS et le renouvellement des réseaux.

Les fiches actions décrivant les travaux d'alimentation en eau potable des communes non alimentées par le SIERG concernent la protection **réglementaire des captages** (pour 5 communes et 21 captages), des **travaux** liés à la déclaration d'utilité publique des captages (pour les autres), des installations de systèmes de télésurveillance des réservoirs et de systèmes de traitement, du renouvellement de patrimoine (conduites d'adduction ou de distribution).

Le programme de travaux des communes alimentées par le SIERG concernent principalement du **renouvellement de conduites**.

Coût estimatif et plan de financement :

Montant :
19 281 669 €

(dont 7 M€ pour les travaux du SIERG)

*Dispositions du
SDAGE
5E-04
7-01*

Actions locales

AD = à déterminer

Enjeu 4	Montant inscrit en € HT	Agence Eau	Région Rhône-Alpes	Région PACA	CG38	CG 05	Autre (Europe, État, EDF/CLE...)	Maître d'ouvrage
Obj 11	19 281 669	677 959			639 154	AD	118 500	17 846 058
% moy	100%	3.5%			3.3%		0.6%	92.6%

ENJEU 5 : RENFORCER LA GESTION LOCALE DE L'EAU

Objectif 12 : Animer le Contrat

L'animation du Contrat est assurée par un(e) chargé(e) de mission en place depuis la phase de préfiguration en 2007. Une fiche action du Contrat prévoit la création d'un poste de technicien de rivière pour renforcer l'équipe.

Montant :
768 000 €

Actions locales

Objectif 13 : Sensibiliser le grand public, communiquer

Une importante démarche de communication et de sensibilisation devra être entreprise vers le grand public : habitants du bassin versant, riverains, scolaires, touristes... Le programme d'actions prévoit des lettres d'information, des plaquettes thématiques, des animations scolaires, une exposition itinérante sur la vallée de la Romanche (sous maîtrise d'ouvrage de la FRAPNA) et la mise en place d'une signalétique pédagogique sur la rivière. Une action de communication sous maîtrise d'ouvrage SIERG est également intégrée : le Kiosque de l'Eau. Par ailleurs, la commune de Chamrousse prévoit un sentier d'interprétation aux abords de la retenue de la Grenouillère. Enfin, une étude de faisabilité, financée par le Ministère de l'Ecologie, vise à l'émergence d'un Centre d'interprétation du territoire dans la vallée de la Romanche, qui comprendrait un important volet consacré à l'eau, ses utilisations humaines, et intégrant de surcroît la problématique risque : crues, laves torrentielles, avalanches....

Montant :
417 200 €

Actions locales

Objectif 14 : Considérer l'eau comme élément touristique

Concernant l'eau comme élément de valorisation touristique, on peut citer les opérations suivantes : le développement des loisirs autour de la Romanche réfléchi dans le cadre du projet du SYMBHI, la valorisation touristique du canal des Sarrasins et la restauration du patrimoine hydraulique de Vizille.

Montant :
1 644 000 €
(dont 1.1 M€ lié
au SYMBHI)

Actions locales

Objectif 15 : Évaluer le Contrat de rivière

Enfin, l'évaluation du Contrat de rivière sera faite à l'aide de bilans à mi-parcours et à la fin, afin de cerner les avancées réalisées et les points de faiblesse.

Montant :
105 000 €

Actions locales

Coût estimatif et plan de financement :

AD = à déterminer

Enjeu 5	Montant inscrit en € HT	Agence Eau	Région Rhône-Alpes	Région PACA	CG38	CG 05	Autre (Europe, État, EDF/CLE...)	Maître d'ouvrage
Obj 12	768 000	363 000	228 000				AD	177 000
Obj 13	417 200	128 600	75 810				2 700	210 090
Obj 14	1 644 000	3 600	191 900				AD	1 448 500
Obj 15	105 000	52 500	31 500				AD	21 000
TOTAL	2 934 200	547 700	527 210				2 700	1 856 590
% moy	100%	18.6%	18%				0.1%	63.3%

COÛT GLOBAL ET PLANS DE FINANCEMENT PRÉVISIONNELS

Le tableau suivant récapitule les montants **prévisionnels** du programme d'actions du Contrat de rivière Romanche et les aides financières des partenaires (en € HT) :

		Montant inscrit en HT	Agence Eau	Région Rhône-Alpes (global)	Région PACA	CG38	CG05	Autre (Europe, Etat, EDF/CLE...)	Maître d'ouvrage
Enjeu1	Obj 1	AD	AD	AD		AD		AD	AD
	Obj 2	46 330 578	7 375 499		Global*	7 029 689	Global*	331 000	31 594 391
	Obj 3	228 500	35 850	AD				59 750	132 900
	Obj 4	300 000	AD	AD				AD	300 000
	TOTAL 1	46 859 078	7 411 349	AD		7 029 689		390 750	32 027 291
	% moy	100%	16%			15%		1%	68%
Enjeu 2	Obj 5	3 856 900	1 550 550	904 154	8 700			332 314	1 061 182
	Obj 6	6 953 700	3 555 560	344 400				AD	3 053 740
	Obj 7	461 000	140 500	60 000	3 300		2 200	AD	255 000
	Obj 8	2 778 981	487 799	271 700				879 378	1 140 104
	Obj 9	111 000	44 400	44 400				AD	22 200
	TOTAL 2	14 161 581	5 778 809	1 624 654	12 000		2 200	1 211 692	5 532 226
	% moy	100%	40.8%	11.5%	0.08%		0.02%	8.5%	39.1%
Enjeu 3	Obj 10	25 687 650	883 090	3 730 546	AD			12 020 186	9 053 828
	% moy	100%	3%	15%				47%	35%
Enjeu 4	Obj 11	19 281 669	677 957			639 154	AD	118 500	17 846 058
	% moy	100%	3.5%			3.3%		0.6%	92.6%
Enjeu 5	Obj 12	768 000	363 000	228 000				AD	177 000
	Obj 13	417 200	128 600	75 810				2 700	210 090
	Obj 14	1 644 000	3 600	191 900				AD	1 448 500
	Obj 15	105 000	52 500	31 500				AD	21 000
	TOTAL 5	2 934 200	547 700	527 210				2 700	1 856 590
	% moy	100%	18.6%	18%				0.1%	63.3%
TOTAL	108 924 178	15 298 905	5 882 410	12 000	7 668 843	2 200	13 743 828	66 315 993	
% moy	100%	14%	5%	0.01%	7%	0.002%	13%	61%	

Remarques sur le tableau :

Le financement de certaines actions reste à déterminer (AD dans le tableau) : le suivi qualité de l'eau et le travail avec les industriels (obj. 1), certains travaux d'alimentation en eau potable (obj. 11).

Les montants indiqués dans la colonne « Région Rhône-Alpes » intègrent les aides liés au projet du SYMBHI (4.3 M€) et celles propres à la politique régionale en faveur de l'eau et des milieux aquatiques (1.3 M€ dans le tableau suivant les estimations actuelles, limité à 1.5 M€ sur la première période du Contrat, plus 0.2 M€ pour les postes de chargés de missions – objectif 12).

La Région PACA et le Conseil Général des Hautes-Alpes financent le contrat de concession du service public de l'assainissement collectif de la CC du Briançonnais dans sa globalité (* Global dans le tableau) et non par action. Il est donc impossible de donner le montant de subvention allouée spécifiquement pour ces opérations.

ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE RIVIÈRE

MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE RIVIÈRE

LA STRUCTURE PORTEUSE

Le SACO (Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la Basse Romanche) porte juridiquement et financièrement le Contrat de rivière Romanche. Ce syndicat regroupe 23 des 40 communes du bassin versant de la Romanche (les 20 communes du canton de l'Oisans et 3 communes de la Basse Romanche : la Morte, Saint Barthélémy de Séchilienne, Séchilienne).

Créé en mars 1991, le SACO était initialement compétent de manière partielle pour la compétence assainissement collectif. Il s'est doté depuis 2012 de la pleine compétence assainissement collectif, de la collecte au traitement des eaux usées, et d'une compétence à la carte en matière d'assainissement non collectif.

Le SACO assure également en lieu et place de ses membres la gestion intégrée du bassin versant de la Romanche (affluents et réseau hydrographique compris), dans le cadre du Contrat de Rivière Romanche.

Il a conventionné avec les 17 autres communes du bassin versant, le SIERG et EDF, afin de réaliser les études préalables. Une nouvelle convention est prévue pour associer ces partenaires (17 communes, SIERG, EDF) au fonctionnement du Contrat de rivière et aux études concernant tout le bassin versant.

Le SACO assurera :

- L'animation, la coordination et le suivi du Contrat de rivière,
- La mise en œuvre :
 - Des travaux d'assainissement sur son périmètre (volet de 32 M€ dans l'enjeu 1),
 - Des études globales : plan de gestion du transport solide, plan de non prolifération des plantes invasives, actions de préservation de la nappe de la plaine de Bourg d'Oisans, dispositifs d'alertes de crues (enjeux 2, 3 et 4),
 - D'une dynamique d'animation sur la préservation des zones humides, avec l'accompagnement d'AVENIR (enjeu 2),
- La réalisation des opérations d'information et de sensibilisation (enjeu 5) et des études bilans du Contrat.

Le SACO emploie une chargée de mission pour le Contrat de rivière et met à sa disposition un soutien administratif ponctuel pour la comptabilité. Un technicien assainissement est chargé du suivi des travaux d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage SACO. La mise en œuvre de la phase opérationnelle du Contrat nécessitera un renforcement de l'équipe actuelle avec le recrutement d'un technicien de rivière.

LES AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les autres actions du programme seront réalisées par différents maîtres d'ouvrage :

Enjeu 1	<ul style="list-style-type: none">– Le suivi de la qualité des cours d'eau : Commission Locale de l'Eau Drac-Romanche ;– Les travaux d'assainissement : communes, communautés de communes ou syndicats compétents ;– Les travaux de mise en conformité des refuges et restaurants d'altitude : associations et particuliers ;– Le diagnostic agricole de la plaine de l'Oisans : communauté de communes compétente ;– Les travaux d'amélioration agricoles : agriculteurs ;– Le groupe de travail « Eau et industriels » : Commission Locale de l'Eau Drac-Romanche et industriels ;– La protection de l'ancienne décharge de Gavet : société propriétaire ;
Enjeu 2	<ul style="list-style-type: none">– Les opérations de restauration de cours d'eau : SYMBHI, communes, communauté de communes, ONF et Parc National des Écrins, Association départementale des digues, Fédération de la pêche ;– Les aménagements d'amélioration de la continuité écologique : EDF, carrier, État, SYMBHI, association syndicale de gestion des cours d'eau, communes ;– La gestion du transport sédimentaire : EDF, SACO, Conseil Général des Hautes-Alpes ;– La préservation des zones humides : communes qui seront identifiées comme prioritaires, AVENIR, Conseil Général de l'Isère, EDF, SYMBHI ;– La gestion de la ripisylve : associations syndicales de riverains, association départementale des digues ;
Enjeu 3	<ul style="list-style-type: none">– La protection contre le risque inondation : SYMBHI, associations syndicales de riverains, association départementale des digues, communes, communautés de communes ;
Enjeu 4	<ul style="list-style-type: none">– Les travaux d'alimentation en eau potable : communes, syndicats, EDF ;
Enjeu 5	<ul style="list-style-type: none">– Actions de sensibilisation, communication : FRAPNA, communes, syndicat ;– Valorisation touristique : SYMBHI, communauté de communes, communes.

SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT

INSTANCES DE SUIVI DU CONTRAT

Constitué en 2008 dans le cadre de la phase préalable, le comité de rivière poursuivra le suivi du contrat en phase opérationnelle, par au moins deux réunions par an, qui auront pour objectifs de :

- Veiller à l'application des enjeux et objectifs du contrat de rivière,
- Suivre la mise en œuvre du programme d'actions.

Il sera relayé par un comité plus restreint, basé sur le bureau du Comité de rivière ou autour de commissions thématiques, avec des représentants des trois collèges (collectivités locales, usagers, établissement publics de l'état). Ce dernier se réunira plus fréquemment que le Comité de rivière et se chargera du suivi technique des actions et de leur coordination.

Enfin, le comité technique actuel, rassemblant les partenaires techniques et financiers (l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, le Conseil Général de l'Isère, la Région Rhône-Alpes, les services de l'État, le secrétariat de la CLE Drac-Romanche) poursuivra son travail de programmation et de suivi des actions du Contrat de rivière.

OUTILS DE SUIVI

Le suivi de la réalisation des actions du contrat de rivière pourra être menée grâce à l'application Tableau développée par l'Agence Régionale pour l'Environnement de la Région PACA, qui permet la mise en place d'un tableau de bord spécialisé pour la gestion des milieux aquatiques. Cet outil permettra notamment de présenter un bilan technique et financier des opérations.

Quelques indicateurs seront choisis pour chaque enjeu parmi les indicateurs régionaux d'évaluation des Contrats de rivière et des SAGE de Rhône-Alpes, élaborés par la Région Rhône-Alpes, l'ex DIREN Rhône-Alpes et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée. Ces indicateurs sont révélateurs des pressions sur les milieux, de l'état des milieux et des réponses. Ils seront associés à chaque objectif afin de pouvoir évaluer à partir de l'état de référence, l'atteinte de ces objectifs à la fin du contrat.

Les indicateurs proposés dans les fiches actions seront également suivis.

Tous ces outils de suivi feront l'objet d'un bilan annuel présenté en comité de rivière

L'équipe du Contrat de rivière renseignera également l'Observatoire de l'eau et des milieux aquatiques mis en œuvre par la CLE Drac-Romanche.

Enfin, le suivi de la qualité des cours d'eau engagé par la CLE Drac-Romanche permettra de mesurer l'impact des actions sur la qualité des rivières.

BILANS INTERMÉDIAIRE ET FINAL

Un bilan intermédiaire sera mené par la structure porteuse (le SACO) à mi-parcours, en 2015. Il permettra de faire le point sur les actions qui devaient être engagées dans la première période du Contrat de rivière, de préciser voire d'ajouter des actions si nécessaire.

Un bilan final sera réalisé à la fin du Contrat de rivière (2018) afin de cerner les avancées réalisées et les points de faiblesse. Il évaluera la portée des actions au regard de leurs coûts, réalisera un diagnostic et proposera un scénario pour pallier aux points faibles. Réalisé suivant le cahier des charges type, il présentera :

- Une comparaison de l'état des lieux initial et final,
- Un bilan technico-financier,
- Une analyse et une synthèse des actions menées,
- L'analyse globale de l'efficacité du Contrat et du Comité de rivière,
- La définition de perspectives et d'orientations.

Ce bilan sera utile pour définir la politique de gestion du bassin versant de la Romanche après la mise en œuvre du Contrat de rivière.

ANNEXES

ANNEXE 1 : GRILLE DE PORTER À CONNAISSANCE DE LA DÉCLINAISON DU PROGRAMME DE MESURES PRIORITAIRES DU SDAGE : EAUX SUPERFICIELLES ET EAUX SOUTERRAINES

ANNEXE 2 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS, PLAN DE FINANCEMENT

Grille de porté à connaissance de la déclinaison du programme de mesures prioritaires du SDAGE 2012-2015

CONTRAT DE RIVIERE ROMANCHE 2012-2018

Date d'élaboration Grille: 22/06/2010

Actualisation Grille: 22/03/2012

Libellé masse d'eau	Romanche de la confluence avec le Verdon à l'amont du rjet d'Aquaviville	Romanche de l'amont du rjet d'Aquaviville à la confluence avec le Drac	L'Eau d'Oïle à l'amont de la retenue du Venoy	L'Eau d'Oïle de la retenue de Grand Maison à la retenue du Venoy	L'Eau d'Oïle à l'amont de la retenue de Grand Maison	La Lignère	La Sarenne	le Venon	Le Ferrière de la source d'eau du Chambon	Le Ferrière au pied d'eau du Chambon et la retenue du Chambon à l'amont du Venon	La Romanche à l'amont de la retenue du Chambon		
N° Masse eau	FRDR202a	FRDR206	FRDR209	FRDR231	FRDR232	FRDR233	FRDR234	FRDR235a	FRDR235b	FRDR235c	FRDR236		
Statut	MEFM cours d'eau	MEFM cours d'eau	MEFM cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau		
Etat écologique actuel - indice de confiance	BE - 2	BE - 1	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 1	BE - 2	BE - 2	BE - 1		
Etat chimique - indice de confiance	BE - 2	BE - 1	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 2	BE - 1	BE - 2	BE - 2	BE - 1		
Objectif d'état écologique	Bon potentiel 2015	Bon potentiel - 2015	Bon potentiel 2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015		
Objectif d'état chimique	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015		
Objectifs de bon état	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015		
Causés de dégradation paramètre	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/		

Fiches actions du contrat de rivière
Commentaires Actions suffisantes et bien localisées ?

POLLUTION - OF 5 "LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS, EN METTANT LA PRIORITE SUR LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES ET LA PROTECTION DE LA SANTE

Problèmes à traiter	Dispositions du SDAGE	N° mesure	Intitulé mesure	Performance des actions pour l'atteinte des objectifs fixés et le respect des échéanciers											
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	SA-01 Mettre en place des schémas directeurs d'assainissement SA-02 Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents et la surveillance des réseaux SA-05 Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions SA-06 Engager des programmes d'actions coordonnées dans les milieux particulièrement sensibles aux pollutions	/	Améliorer le traitement des pollutions urbaines (RENU)	1.2.11	1.2.03		1.2.16 1.2.18	1.2.17		1.2.08	1.2.01		Construction de 6 ou 8 unités de traitement (16 630 EH traitées)		
		SB17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	1.2.02 1.2.11 1.2.21										Traitement assés sur le STEP Aquaviville. Traitement ou raccordement Base Romanche, traitement des eaux usées de Veille	
			Réalisation d'un SDA à Vauvoivre-le-Bas (seule commune du SV sans SDA)												
			Raccordement d'habitations existantes, réhabilitation de réseaux, mise en séparation, lutte contre les eaux claires parasites, mise en place de l'autoconséquence des réseaux	1.2.04 à 1.2.10 1.2.12 à 1.2.14 1.2.20 1.2.24 à 1.2.27						1.2.15					
			Mise en conformité de 10 refuges et 2 restaurants d'altitude (600 EH)											1.2.32 1.2.33 1.2.34 1.2.37	
Pollution agricole azote, phosphore et métaux		/	Plan agricole										Amélioration des ouvrages de stockage agricoles		
Substances dangereuses hors pesticides	SA04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses SA08 Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux SA50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	/	Réduction d'ici 2015 de 50 % - 30 % - 10 % des substances dangereuses prioritaires et persistantes												
		SA04		1.4.01									Plan d'actions du groupe de travail « Eau et Industries » (CLE Drac-Romanche)		
		SA08		1.4.02									Protection d'une ancienne décharge industrielle contre les pollutions		
		SA50		1.4.01									Plan d'actions du groupe de travail « Eau et Industries » (CLE Drac-Romanche)		
Risque pour la santé	SE-01 Identifier et caractériser les ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future	SE10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable										Actions de préservation de la nappe de la plaine de Bourg d'Oisans		

FUNCTIONNALITES NATURELLES DES MILIEUX - OF 6 "PRESERVER ET RE-DEVELOPPER LES FUNCTIONNALITES NATURELLES DES BASSINS ET DES MILIEUX NATURELS"

Altération de la continuité biologique	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la morphologie	2.6.05 2.6.06 2.6.07 2.6.08 2.6.09 2.6.10 2.6.11	2.6.04						2.6.01 2.6.02			Retrait ou aménagement de 12 à 17 seuils ou barrages, rendus franchissables	
3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	2.6.05 2.6.06 2.6.07 2.6.08 2.6.09 2.6.10 2.6.11	2.6.03 2.6.04						2.6.01 2.6.02				Reconnexion piscicole du ruisseau de la Touche (projet SYMBH)	
Problème de transport sédimentaire	3C09	Mettre en oeuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	2.8.03	2.8.03						2.8.03			Etude de gestion des sédiments de la retenue du Chambon	
Dégradation morphologique	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieu lagunaires	2.5.07 2.5.08 2.5.09 2.5.10 2.5.11 2.5.13	2.5.06		2.5.05	2.5.05			2.5.01			Restauration de l'espace fonctionnel du torrent du Lautaret Restauration de l'espace de liberté du Venon Amélioration des habitats aquatiques Lignère, Sarenne, Eau d'Oïle Volet valorisation environnementale du projet Moyenne et Base Romanche du SYMBH Restauration de potentiel écologique du Venon Recreation du lit de St Didier	
			3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	2.5.07 2.5.08 2.5.09 2.5.13					2.5.02		2.5.01		
			6C-06 Favoriser les interventions préventives pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes 6C-07 Mettre en oeuvre des interventions curatives adaptées	/	Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer (à titre d'ex.)	2.8.01 2.8.02								
Préservation des zones humides	6B-1 Poursuivre l'effort d'information et de sensibilisation des acteurs 6B-2 Assurer un accompagnement des acteurs 6B-7 Mettre en place des plans de gestion des zones humides	/	Natura 2000 - réservoirs biologiques	2.8.04									Conservation du Sonneur à ventre jaune, marais de Bourg d'Oisans	
		/	Inventaire des zones humides (à titre d'ex.)									2.8.01	Zones humides du territoire en cours de priorisation d'intervention par l'AVENIR (communes pas encore ciblées), ensuite inventaires communaux	
				2.8.04 2.8.05 2.8.06								2.8.02	Accompagnement d'AVENIR pour la prise en compte des zph par les acteurs du territoire Maîtrise foncière, plans de gestion, travaux Plan de gestion déjà programmé sur le Falcon Travaux d'entretien et de restauration prévus sur réserve Luitel, marais Bourg d'Oisans	

EQUILIBRE QUANTITATIF - OF 7 "ATTENDRE L'EQUILIBRE QUANTITATIF EN AMELIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR"

Déséquilibre quantitatif / Points d'alerte, plans de gestion

INONDATIONS - OF 8 "GERER LES RISQUES INONDATIONS EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU"

Risque inondation	8-00 Favoriser le transit des crues en retournant aux cours d'eau leur espèce de mobilité et faciliter la gestion de l'équilibre sédimentaire ainsi que de la topographie		3.10.07							3.10.01 3.10.02 3.10.03			Restauration de l'espace de liberté du Venon Projet Moyenne et Base Romanche (SYMBH) Aménagements Venon (attendre conclusions de l'étude)	
	8-10 Améliorer la gestion de crise en agissant le plus en amont possible et s'appuyant à l'aval sur la crise		3.10.13	3.10.13	3.10.13	3.10.13	3.10.13	3.10.13	3.10.13	3.10.13	3.10.13	3.10.13	3.10.13	Dépôt d'alertes de crues
	/	Protection des biens et des personnes	3.10.06	3.10.07 3.10.09 3.10.10 3.10.12	3.10.05				3.10.08	3.10.04				Travaux sur le Venon et affluents, Merdard et Seller. Eau d'Oïle, ruisseau de Champ-sur-Drac, travaux d'entretien des associations syndicales

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - OF 1, 2, 3 et 4

Commentaire	Etat écologique, naturellement limité en raison du caractère montagneux (envasements naturels, fréquents pontons en gorges)	Amélioration à l'aval à
Actions suffisantes pour atteindre l'objectif visé sur la ME ?		

CONTRIBUTION DU CONTRAT SAGE AUX MESURES :	CONTRIBUTION DU CONTRAT SAGE AUX MESURES :
<p>COULEUR :</p> <p>les mesures réglementaires de base (nécessaires à l'atteinte du bon état)</p> <p>les mesures du programme de mesures (2010 - 2015)</p> <p>les mesures supplémentaires inscrites au contrat : transversal + initiative locale</p>	<p>Code fiche action</p> <p>Code fiche action</p>

Grille de porté à connaissance de la déclinaison du programme de mesures prioritaires du SDAGE 2012-2015

CONTRAT DE RIVIERE ROMANCHE 2012-2018

Date d'élaboration Grille: 22/06/2010

Actualisation Grille: 22/03/2012

Libellé masse d'eau	réservoir de grand-maison	lac du Chambon	lac du verney	Lauvitel	grand lac de laffrey	lac de pêchet	ruisseau le roulier	ruisseau de la pisse	ruisseau la rive	ruisseau du vernon*		
N°masse eau	FRDL08	FRDL74	FRDL75	FRDL76	FRDL82	FRDL83	FRDR10040	FRDR10043	FRDR10151	FRDR10209		
Statut	MEFM Lac	MEFM Lac	MEFM Lac	ME naturelle Lac	ME naturelle Lac	ME naturelle Lac	ME naturelle cours d'eau					
Etat écologique actuel - indice de confiance	7-0	7-0	7-0	7-0	7-0	MOY - 1	7-0	7-0	MOY - 1	7-0		
Etat chimique - indice de confiance	MAUV - 3	7-0	7-0	BE - 1	7-0	7-1	BE - 2	BE - 2	7-0	BE - 2		
Objectif d'état écologique	Bon potentiel - 2015	Bon potentiel - 2015	Bon potentiel - 2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015		
Objectif d'état chimique	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015		
Objectifs de bon état	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015		
Causes de dégradation - paramètre	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/		

Riches actions au contrat de rivière
Commentaires
Actions suffisantes et bien localisées ?

POLLUTION - OF 5 "LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS, EN METTANT LA PRIORITE SUR LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES"

Problèmes à traiter	Dispositions du SDAGE	N° mesure	Intitulé mesure	Pertinence des actions								
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses		/	Adapter le traitement des pollutions urbaines (STEP)									Construction de 7 ou 8 unités de traitement (16 630 EH traités)
	5A-01 Mettre en place des schémas directeurs d'assainissement	5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé									1.2.22
	5A-02 Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents et la surveillance des réseaux						1.2.19	1.2.19				1.2.23
	5A-05 Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions 5A-06 Engager des programmes d'actions coordonnées dans les milieux particulièrement sensibles aux pollutions											
Pollution agricole : azote, phosphore et matières		/	Zones sensibles, zones vulnérables, restrictions				1.3.62	1.3.62				Amélioration des ouvrages de stockage agricoles
Substances dangereuses hors pesticides		/	Production d'at 3319 de 90 %, 30 %, 10 % de substances dangereuses, phytosanitaires et perturbateurs									
	SA04		Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses									Plan d'actions du groupe de travail « Eau et Industries » (CLE Drac-Romanche)
	SA08		Travaux de traitement de la pollution résiduelle									Protection d'une ancienne décharge industrielle contre les infiltrations
Risque pour la santé	SE-01 Identifier et caractériser les ressources maitrees à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future	SF10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable									Plan d'actions du groupe de travail « Eau et Industries » (CLE Drac-Romanche)
		/	Qualités organiques									Actions de préservation de la rive de la plaine de Bourg d'Oisans

FUNCTIONNALITES NATURELLES DES MIEUX - OF 6 "PRESERVER ET RE-DEVELOPPER LES FUNCTIONNALITES NATURELLES DES BASSINS ET DES M"

Problèmes à traiter	Dispositions du SDAGE	N° mesure	Intitulé mesure	Pertinence des actions								
Altération de la continuité biologique		/	Plan d'urgence									
		SC11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison									Retrait ou aménagement de 12 à 17 seuils ou barrages, rendus franchissables
		SC12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la débâtelation									Reconnexion piscicole du ruisseau de la Touche (projet SYMISII)
Problème de transport sédimentaire		SC09	Mettre en oeuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide			2.8.63						Etude de gestion des sédiments de la retenue du Chambon
Dégradation morphologique		SC14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires									2.8.12
		SC16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel									2.8.12
Menaces sur le maintien de la biodiversité	6C-06 Favoriser les interventions préventives pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes	/	Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer (à titre d'ex.)									Plan de non prolifération des plantes invasives sur tout le bv + Actions curatives ADIDR
	6C-07 Mettre en oeuvre des interventions curatives adaptées	/	Natura 2000 - réservoirs biologiques									Conservation du Sommeir à vertes jaunes, marais de Bourg d'Oisans
Préservation des zones humides	6B-1 Poursuivre l'effort d'information et de sensibilisation des acteurs	/	Inventaire des zones humides (à titre d'ex.)									2.8.01
	6B-2 Assurer un accompagnement des acteurs											2.8.03
	6B-7 Mettre en place des plans de gestion des zones humides											2.8.02

EQUILIBRE QUANTITATIF - OF 7 "ATTENDRE L'EQUILIBRE QUANTITATIF EN AMELIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT"

Problèmes à traiter	Dispositions du SDAGE	N° mesure	Intitulé mesure	Pertinence des actions								
Déséquilibre quantitatif		/	Prévoir, prévoir, prévoir									

INONDATIONS - OF 8 "GENERER LES RISQUES INONDATIONS EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU"

Problèmes à traiter	Dispositions du SDAGE	N° mesure	Intitulé mesure	Pertinence des actions								
Risque inondation	B-06 Favoriser le transit des crues en restaurant aux cours d'eau leur espace de mobilité et faciliter la gestion de l'équilibre sédimentaire ainsi que de la rivière											3.16.11
	B-10 Améliorer la gestion de crise en agissant le plus en amont possible et acceptant à moyen terme la crue	/	Protection des biens et des personnes									3.16.11

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - OF 1, 2, 3 et 4

| COULEUR : |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| bleu |
| vert |
| orange |
| rouge |
| jaune |
| gris |
| noir |

Commentaire
Actions suffisantes pour atteindre l'objectif visé sur la ME ?

Intégrations sur les causes de la classification en mauvais état : nouveaux retours, retours effectués. Plan d'actions prévu dans le cadre du CRR.

Les travaux assainissement + agraires devraient améliorer la qualité physique du lac. Répondre des milieux à suivre.

Les travaux assainissement + agraires devraient améliorer la qualité physique chimique du cours d'eau. Répondre des milieux à suivre.

La maîtrise des liches de l'ensemble

Tableau récapitulatif des actions et plan de financement

N°	Titre de la fiche action	Commune	MO	Réglementaire	PDM ou Dispositions SDAGE	Actions Locales	Programme 2015-2015	Programme 2015-2018	Montant Agence Eau		Montant CG38		Montant CC05		Montant Région Rhône-Alpes		Montant Région PACA		Montant Autre (Etat, Europe, EDF (G.E...))		Montant MO		
									AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
Objectif 1 - Suivre la qualité des cours d'eau	Suivi de la qualité des cours d'eau (romanche et affluents)	Toutès	CLE / SIGREDA		LOC		AD			7 275 689 €	7 029 689 €												
Objectif 2 - Réduire les pollutions domestiques																							
1.2.01	Travaux d'assainissement de Villars et de la Grave	La Grave/Villars d'Arène	CCB	ERU	5617		5 219 707 €			896 801 €	896 801 €												
1.2.02	Travaux d'assainissement Régie SACO Système Aquavallées	11 Communes Aquavallées	Régie SACO				13 849 350 €			1 273 790 €	3 711 870 €												
1.2.03	Travaux d'assainissement Régie SACO - Alleroit	Alleroit	Régie SACO				1 067 875 €			322 883 €	364 663 €												
1.2.04	Travaux d'assainissement Régie SACO - Auris	Auris	Régie SACO				11 300 €			3 350 €	31 300 €												
1.2.05	Travaux d'assainissement Régie SACO - Bourg d'Oisans (La)	Bourg d'Oisans	Régie SACO				772 800 €			231 840 €	91 500 €												
1.2.06	Travaux d'assainissement Régie SACO - Huiez	Huiez	Régie SACO				2 318 050 €			696 415 €	331 000 €												
1.2.07	Travaux d'assainissement Régie SACO - Oz	Oz	Régie SACO				13 750 €			13 750 €	1 250 €												
1.2.08	Travaux d'assainissement Régie SACO - SVOIM des 2 Alpes	SVOIM des 2 Alpes	Régie SACO	ERU			351 665 €			AD	AD												
1.2.09	Travaux d'assainissement Régie SACO - Voujany	Voujany	Régie SACO				181 500 €			AD	AD												
1.2.10	Travaux d'assainissement Régie SACO - Villard Reculus	Villard Reculus	Régie SACO				328 800 €			AD	AD												
1.2.11	Travaux d'assainissement Régie SACO Système Base Romanche	Base Romanche	Régie SACO	ERU			4 547 456 €			1 241 220 €	1 337 090 €												
1.2.12	Travaux d'assainissement Régie SACO - Moret (La)	La Moret	Régie SACO				292 000 €			45 000 €	43 800 €												
1.2.13	Travaux d'assainissement Régie SACO - St Barthélémy	St Barthélémy de Séchillienne	Régie SACO				500 000 €			150 000 €	75 000 €												
1.2.14	Travaux d'assainissement Régie SACO - Séchillienne	Séchillienne	Régie SACO				290 000 €			87 000 €	43 500 €												
1.2.15	Travaux d'assainissement Régie SACO - Besse	Besse	Régie SACO				262 250 €			AD	AD												
1.2.16	Travaux d'assainissement Régie SACO - Ornon	Ornon	Régie SACO	ERU			857 100 €			257 130 €	273 805 €												
1.2.17	Travaux d'assainissement Régie SACO - St Christophe	St Christophe	Régie SACO				3 000 000 €			AD	AD												
1.2.18	Travaux d'assainissement Régie SACO - Villard Reymond	Villard Reymond	Régie SACO	ERU			455 000 €			AD	AD												
1.2.19	Travaux d'assainissement de Laffrey/St Theoffrey / Cholorge	Laffrey/St Theoffrey / Cholorge	SA01 / SIALLP	ERU			1 097 350 €			1 097 350 €	69 785 €												
1.2.20	Travaux d'assainissement de St Pierre de Mésage	St Pierre de Mésage	SA01 / SIALLP				409 100 €			122 100 €	122 100 €												
1.2.21	Travaux d'assainissement de Ville	Ville					3 230 000 €			1 550 000 €	435 000 €												
1.2.22	Travaux d'assainissement de Vaulhveys-le-Bas	Vaulhveys-le-Bas					30 155 €			30 155 €	6 031 €												
1.2.23	Travaux d'assainissement de Vaulhveys-le-Haut	Vaulhveys-le-Haut					1 120 000 €			111 000 €	70 000 €												
1.2.24	Travaux d'assainissement de Briet-et-Angonnes	Briet-et-Angonnes					283 000 €			15 078 €	6 031 €												
1.2.25	Travaux d'assainissement de Montchaboud	Montchaboud					137 065 €			283 000 €	137 065 €												
1.2.26	Travaux d'assainissement de Jarrie	Jarrie					262 000 €			35 200 €	17 600 €												
1.2.27	Travaux d'assainissement de Champ-sur-Drac	Champ-sur-Drac					650 000 €			150 000 €	69 000 €												
1.2.28	Mise en conformité du refuge du Châtellier	St Christophe	FCAM				420 000 €			51 000 €	137 000 €												
1.2.29	Mise en conformité du refuge du Promontoire	St Christophe	FCAM				63 000 €			19 000 €	19 000 €												
1.2.30	Mise en conformité du refuge Temple-Ecrins	St Christophe	FCAM				128 000 €			33 000 €	33 000 €												
1.2.31	Mise en conformité du refuge de la Lavay	St Christophe	FCAM				136 000 €			136 000 €	136 000 €												
1.2.32	Mise en conformité du refuge de l'Alpe de Villard d'Arène	Villard d'Arène	FCAM				44 000 €			19 350 €	19 350 €												
1.2.33	Mise en conformité du refuge de l'Alpe de Villard d'Arène	Villard d'Arène	FCAM				158 000 €			44 000 €	44 000 €												
1.2.34	Mise en conformité du refuge du Pavé	Villard d'Arène	FCAM				142 000 €			49 000 €	49 000 €												
1.2.35	Mise en conformité du refuge du Soreiller	St Christophe	FCAM				196 000 €			37 000 €	37 000 €												
1.2.36	Mise en conformité du refuge de la Selle	St Christophe	STD				174 000 €			64 500 €	64 500 €												
1.2.37	Mise en conformité du refuge Adèle Planchard	Villard d'Arène	STD				143 000 €			44 500 €	44 500 €												
1.2.38	Mise en conformité du restaurant d'altitude l'Auberge de l'Alpette	Oz	STD				12 720 €			38 500 €	38 500 €												
1.2.39	Mise en conformité du restaurant d'altitude la P.Oz chez Passoud	Oz	Particulier (M. Passoud)				9 600 €			4 800 €	4 800 €												
Objectif 3 - Réduire les pollutions agricoles																							
1.3.01	Connaissance des systèmes d'exploitation agricoles sur la plaine de Bourg d'Oisans et zones limitrophes	Bourg d'Oisans	CCO				14 000 €			AD	AD												
1.3.02	Aide à l'investissement pour l'amélioration des ouvrages de stockage des effluents d'élevage autour des lacs de Laffrey et Pétichet	Laffrey/St Theoffrey / Cholorge	Agriculteurs	Nitrates			119 500 €			35 850 €													
Objectif 4 - Réduire les pollutions industrielles																							
1.4.01	Elaboration et mise en œuvre de plan d'actions issu du groupe de travail "eau et industriels"	Jarrie	SA04 - SA50							AD	AD												
1.4.02	Protection de l'ancienne décharge de Gavet contre les inondations	Livet-et-Gavet	RIO TINTO				300 000 €																
	Total ENJEU 1						46 859 078 €			7 411 349 €	7 029 689 €												

N°	Titre de la fiche action	Montant inscrit € HT	Commune	MO	Règlementaire	Pdf ou Dispositions SAGE	Actions Locales	Programmation 2012-2015	Programmation 2015-2018	Montant Agence Eau	Montant CSG	Montant CG05	Montant Région Rhône-Alpes	Montant Région PACA	Montant Autre (Etat, Europe, EDF/CLC...)	Montant MO
Objectifs - Restaurer la morphologie des cours d'eau		3 856 900 €														
2.5.01	Lautaret Arène - Restauration lit majeur	29 000 €	Villar d'Arène			3C14 - 3C16		29 000 €		1 550 550 €	- €	- €	904 154 €	8 700 €	332 314 €	1 061 182 €
2.5.02a	Restauration de l'espace de liberté du Venton à St Christophe	400 000 €	St Christophe			3C16		400 000 €		14 500 €	- €	- €	- €	8 700 €	- €	5 800 €
2.5.02b	Restauration de l'espace de liberté du Venton à Venosc	200 000 €	Venosc			3C16		200 000 €		160 000 €	- €	- €	160 000 €	- €	- €	80 000 €
2.5.03	Restauration du Courbaray - Enlèvement Remblai	80 000 €	Ornon			LOC		80 000 €		80 000 €	- €	- €	20 000 €	- €	24 000 €	40 000 €
2.5.04	Restauration de la tuilerie d'Ornon	8 000 €	Ornon			LOC		8 000 €		20 000 €	- €	- €	- €	- €	8 000 €	16 000 €
2.5.05	Amélioration des habitats aquatiques sur la Basse Lignarre et la Basse Serenne	40 000 €	Bourg d'Olisans			3C14		40 000 €		AD	- €	- €	AD	- €	- €	40 000 €
2.5.06	Eau d'Olle aval retenue du Verney - Diversification des habitats en lit	51 000 €	Allemont, Bourg d'Olisans, Oz			3C14		51 000 €		25 500 €	- €	- €	15 300 €	- €	- €	10 200 €
2.5.07	Projet Moyenne et Basse Romanche - Valorisation environnementale de l'île Falcon	1 042 600 €	St Bartélémy de Séchillienne			3C14 - 3C16		1 042 600 €		521 300 €	- €	- €	182 455 €	- €	103 217 €	235 628 €
2.5.08	Projet Moyenne et Basse Romanche - Ouverture du bras de Séchillienne	76 500 €	Séchillienne			3C14 - 3C16		76 500 €		38 250 €	- €	- €	13 388 €	- €	7 574 €	17 288 €
2.5.09	Projet Moyenne et Basse Romanche - Aménagement environnemental du canal de décharge des Ruines de Séchillienne	373 900 €	St Bartélémy de Séchillienne			3C14 - 3C16		373 900 €		186 950 €	- €	- €	65 433 €	- €	37 016 €	84 501 €
2.5.10	Projet Moyenne et Basse Romanche - Création de banquettes exondées dans le lit mineur au niveau de Champ-sur-Drac pour le corridor	423 300 €	St Bartélémy de Séchillienne			3C14		423 300 €		211 650 €	- €	- €	74 078 €	- €	41 907 €	95 665 €
2.5.11	Projet Moyenne et Basse Romanche - Gestion des bancs arasés dans la traversée de Vizille	369 600 €	Vizille			3C14		369 600 €		110 900 €	- €	- €	64 600 €	- €	110 600 €	83 500 €
2.5.12a	Restauration du potentiel écologique du Vernon	130 000 €	Vizille			3C14 - 3C16		130 000 €		AD	- €	- €	39 000 €	- €	- €	91 000 €
2.5.12b	Restauration du potentiel écologique du Vernon	270 000 €	Vizille / Vaulaveys-le Haut et le-Bas / Chamrousse (CCDG)			3C14 - 3C16		270 000 €		AD	- €	- €	81 000 €	- €	- €	189 000 €
2.5.13	Création du lit du St Didier	363 000 €	Jarrie			3C14 - 3C16		363 000 €		181 500 €	- €	- €	108 900 €	- €	- €	72 600 €
Objectifs - Restaurer la continuité biologique		6 953 700 €														
2.6.01	Aménagement du barrage de Plan du Lac (Vénion)	600 000 €	St Christophe en Olisans			3C11 - 3C12		600 000 €		300 000 €	- €	- €	344 400 €	- €	AD	3 053 700 €
2.6.02	Retrait du gué des Gravières du Venton au Budelet (Vénion)	50 000 €	Auris			3C11 - 3C12		50 000 €		- €	- €	- €	- €	- €	- €	50 000 €
2.6.03	Suivi de l'efficacité du dispositif de dévalaison du Rivier d'Allemont (Eau d'Olle)	AD	Allemont			3C12		AD		AD	- €	- €	- €	- €	- €	AD
2.6.04	Retrait du radier du pont du Clat (Eau d'Olle)	61 000 €	Vaulay / Allemont			3C11 - 3C12		61 000 €		24 400 €	- €	- €	24 400 €	- €	- €	12 200 €
2.6.05	Franchissabilité du nouveau barrage (projet Gavet, Romanche)	610 000 €	Livet-et-Gavet			3C11 - 3C12		610 000 €		305 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	305 000 €
2.6.06	Elaborer et valider le projet de démantèlement des 5 barrages dans le cadre du projet GAVET (Romanche)	1 000 000 €	Livet-et-Gavet			3C11 - 3C12		1 000 000 €		500 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	500 000 €
2.6.07	Restauration des seuils ASMR	800 000 €	Livet-et-Gavet			3C11 - 3C12		800 000 €		320 000 €	- €	- €	320 000 €	- €	- €	160 000 €
2.6.08	Rendre franchissable la prise d'eau de Gavet - chute hydroélectrique de Plage de Vizille (Romanche)	1 000 000 €	Livet-et-Gavet			3C11 - 3C12		1 000 000 €		500 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	500 000 €
2.6.09	Démantèlement et/ou aménagement des structures restantes du barrage de Séchillienne - chute hydroélectrique de Noyer Chau (Romanche)	2 200 000 €	Séchillienne			3C11 - 3C12		2 200 000 €		1 100 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 100 000 €
2.6.10	Projet Moyenne et Basse Romanche - Suppression du seul Tarfy à Vizille	565 500 €	Vizille			3C11 - 3C12		565 500 €		450 800 €	- €	- €	- €	- €	- €	112 700 €
2.6.11	Projet Moyenne et Basse Romanche - Etudes et travaux pour la reconversion piscicole du ruisseau de la Touche à la Romanche (Vizille)	69 200 €	Vizille			3C11 - 3C12		69 200 €		55 360 €	- €	- €	- €	- €	- €	13 840 €
Objectif 7 - Mieux gérer le transport sédimentaire		461 000 €														
2.7.01	Suivi morphologique de la Haute Romanche	11 000 €	Villar d'Arène / La Grave			CG05		11 000 €		140 500 €	- €	2 200 €	60 000 €	3 300 €	AD	255 000 €
2.7.02	Plan de gestion Transport solide et travaux associés	150 000 €	SAÇO			LOC		150 000 €	AD	60 000 €	- €	2 200 €	60 000 €	3 300 €	- €	30 000 €
2.7.03	Romanche aval retenue du Chambon jusqu'à confluence avec le Drac -	300 000 €	Retenue du Chambon			LOC		300 000 €		75 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	225 000 €
Objectifs - Préserver les zones humides		2 778 981 €														
2.8.01	Inventaires communaux de zones humides	150 000 €	Tourtes (à prioriser)	Communes		D 68-1		150 000 €		487 719 €	- €	- €	271 700 €	- €	879 378 €	1 140 104 €
2.8.02	Conservation / restauration zones humides	500 000 €	Tourtes (à prioriser)	Communes		D 68-2		500 000 €		60 000 €	- €	- €	60 000 €	- €	- €	30 000 €
2.8.03	Appui technique sensibilisation zones humides Avenir	39 000 €	Tourtes (à prioriser)	SAÇO		LOC		39 000 €		200 000 €	- €	- €	200 000 €	- €	- €	100 000 €
2.8.04	Gestion du marais de la Grange d'Olisans	315 000 €	Bourg d'Olisans	EDF/SYMBIH		D 68-7		315 000 €		19 500 €	- €	- €	11 700 €	- €	- €	17 800 €
2.8.05	Gestion de la plaine de l'île Falcon	AD	St Bartélémy de Séchillienne			LOC		AD		208 299 €	- €	- €	- €	- €	- €	315 000 €
2.8.06	Restauration de la réserve naturelle du Lutiel	1 774 981 €	Séchillienne / Chamrousse	CG38		LOC		1 774 981 €		44 400 €	- €	- €	44 400 €	- €	AD	687 304 €
Objectifs - Assurer la gestion de la ripisylve		111 000 €														
2.9.01	Plan de non prolifération plantes invasives	40 000 €	Tourtes	SAÇO		D 6C-06		40 000 €	AD	16 000 €	- €	- €	16 000 €	- €	AD	22 200 €
2.9.02	Prise en compte des espèces invasives dans le plan de gestion de la végétation des digues de la Romanche	13 000 €	Communes avec digues	ADDR		D 6C-06 6C-07		13 000 €	AD	5 200 €	- €	- €	5 200 €	- €	- €	2 600 €
2.9.03	Plan d'entretien des affluents de la Romanche en plaine de l'Olisans	29 000 €	Plaine de l'Olisans	SUO		LOC		29 000 €		11 600 €	- €	- €	11 600 €	- €	- €	5 800 €
2.9.04	Plan d'entretien de la végétation AS Romanche aval	29 000 €	Plaine de Vizille	ASRA		LOC		29 000 €		11 600 €	- €	- €	11 600 €	- €	- €	5 800 €
TOTAL ENIEU 2		14 161 581 €						11 542 081 €	2 619 500 €	5 778 809 €	- €	2 200 €	1 624 654 €	12 000 €	1 211 692 €	5 552 226 €

ENJEU N°3 - Gérer les risques inondation

N°	Titre de la fiche action	Montant inscrit € HT	Commune	MO	Règlementaire	Pdf/ou Dispositions SDAE	Actions Locales	Programmation 2012-2015	Programmation 2015-2018	Montant Agence Eau	Montant CG38	Montant CG05	Montant Région Rhône-Alpes	Montant Région PACA	Montant Autre (Etat, Europe, EDF/CL...)	Montant MO
Objectif 10 - Préserver les enjeux humains en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau																
3.10.01	Protections à La Bélarde (1 252 k€ dont 300 k€ comptés dans 2.5.02a)	1 452 000 €	St Christophe	St Christophe		D 8-06		895 000 €	557 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 452 000 €
3.10.02	Vénétion à Plan du Lac (897 k€ dont 100 k€ comptés dans 2.5.02a)	797 000 €	St Christophe	St Christophe		D 8-06		297 000 €	500 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	797 000 €
3.10.03	Vénétion-Muzelle à Bourg d'Ardud (793,5 k€ dont 200 k€ comptés dans 2.5.02b)	593 500 €	Venosc	Venosc		D 8-06		593 500 €		- €	- €	- €	- €	- €	- €	593 500 €
3.10.04	Travaux sur le Merdaret et le Sellier	300 000 €	Venosc	Venosc			LOC	200 000 €	100 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	300 000 €
3.10.05	Confortement des digues de l'eau d'Olle à l'aval de la retenue du Verney	1 006 250 €	Allement / Oz	ADDR			LOC	1 006 250 €		- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 006 250 €
3.10.06	Projet plaine de Bourg d'Oisans	AD								AD						AD
3.10.07	Projet Moyenne et Basse Romanche	20 685 400 €	Plaine de Vizille	SYMBHH		D 8-06		14 770 400 €	5 915 000 €	883 090 €				12 020 186 €	4 051 578 €	
3.10.08	Travaux d'entretien des cours d'eau sur la plaine de l'Oisans	150 000 €	Plaine de l'Oisans	SUDO		D 8-06		75 000 €	75 000 €	AD				AD	150 000 €	
3.10.09	Travaux d'entretien de l'AS Moyenne Romanche	402 000 €	Livet-et-Gavet	ASMR			LOC	201 000 €	201 000 €	AD				AD	402 000 €	
3.10.10	Travaux d'entretien des cours d'eau sur l'aval du bassin versant de la plaine de Vizille	174 000 €	Plaine de Vizille	ASBA			LOC	87 000 €	87 000 €	AD				AD	174 000 €	
3.10.11	Réduction de la vulnérabilité des enjeux et intégration du potentiel écologique de la plaine du Vernon	AD	Ville / Vaulnaveys-le-Haut et le-Bas / Chamrousse (CCP6)	Collectivités						AD						AD
3.10.12	Aménagement du ruisseau de Champ-sur-Drac	57 500 €	Champ-sur-Drac	Champ-sur-Drac		D 8-06		57 500 €		- €	- €	- €	- €	- €	- €	57 500 €
3.10.13	Dispositifs d'alerte crues	70 000 €	Toutes	SACO		D 8-10		70 000 €		- €	- €	- €	- €	- €	- €	70 000 €
TOTAL ENJEU 3		25 687 650 €						18 252 650 €	7 435 000 €	883 090 €					12 020 186 €	9 053 828 €

ENJEU N°4 - Préserver la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable

Objectif 11 - Assurer l'alimentation en eau potable des populations, tant en quantité qu'en qualité																
4.11.01	Travaux d'alimentation en eau potable de Villar d'Arène	- €	Villar d'Arène	Villar d'Arène		D 5E-04		AD		- €	- €	- €	- €	- €	- €	AD
4.11.02	Travaux d'alimentation en eau potable de La Grave	325 000 €	La Grave	La Grave		D 5E-04		325 000 €		7 500 €						317 500 €
4.11.03	Travaux d'alimentation en eau potable de St Christophe	90 000 €	St Christophe	St Christophe		D 5E-04		90 000 €		59 400 €						30 600 €
4.11.04	Travaux d'alimentation en eau potable de Besse	- €	Besse	Besse		D 5E-04		AD		- €	- €	- €	- €	- €	- €	AD
4.11.05	Travaux d'alimentation en eau potable du Fréney	200 000 €	Fréney	Fréney		D 5E-04		200 000 €		8 807 €						200 000 €
4.11.06	Travaux d'alimentation en eau potable d'Auris	39 000 €	Auris	Auris		D 5E-04		600 000 €		19 800 €						28 138 €
4.11.07	Travaux d'alimentation en eau potable du SIVOM des Deux Alpes (Mont-La Garde)	30 000 €	Mont de Lans / Venosc	SIVOM 2 Alpes		D 5E-04		600 000 €		19 800 €						600 000 €
4.11.08	Travaux d'alimentation en eau potable de la Garde	30 000 €	La Garde	La Garde		D 5E-04		332 000 €								10 200 €
4.11.09	Travaux d'alimentation en eau potable de Huez	332 000 €	Huez	Huez		D 5E-04		332 000 €								332 000 €
4.11.10	Travaux d'alimentation en eau potable de Villar Reculus	1 380 000 €	Villar Reculus	Villar Reculus		D 5E-04		1 380 000 €		AD						1 242 000 €
4.11.11	Travaux d'alimentation en eau potable d'Oz	- €	Oz	Oz		D 5E-04		AD		- €	- €	- €	- €	- €	- €	AD
4.11.12	Travaux d'alimentation en eau potable de Vaulnaveys-le-Haut	- €	Vaulnaveys-le-Haut	Vaulnaveys-le-Haut		D 5E-04		AD		- €	- €	- €	- €	- €	- €	AD
4.11.13	Travaux d'alimentation en eau potable de Allémont	1 180 000 €	Allémont	Allémont		D 5E-04		1 180 000 €		AD						1 180 000 €
4.11.14	Travaux d'alimentation en eau potable de Villar Notre Dame	10 000 €	Villar Notre Dame	Villar Notre Dame		D 5E-04		10 000 €		6 600 €						3 400 €
4.11.15	Travaux d'alimentation en eau potable de Villar Reymond	75 000 €	Villar Reymond	Villar Reymond		D 5E-04		75 000 €								75 000 €
4.11.16	Travaux d'alimentation en eau potable d'Oiron	165 000 €	Oiron	Oiron		D 5E-04		165 000 €		42 900 €						99 900 €
4.11.17	Travaux d'alimentation en eau potable d'Oulles	- €	Oulles	Oulles		D 5E-04		AD		- €	- €	- €	- €	- €	- €	AD
4.11.18	Travaux d'alimentation en eau potable de Bourg d'Oisans	600 000 €	Bourg d'Oisans	Bourg d'Oisans		D 5E-04		600 000 €		20 000 €						550 000 €
4.11.19	Préservation de la nappe de la plaine de l'Oisans	470 000 €	Bourg d'Oisans	SACO		D 5E-04		470 000 €		94 000 €				70 500 €		23 500 €
4.11.20	Travaux d'alimentation en eau potable de Livet-et-Gavet	600 000 €	Livet-et-Gavet	Livet-et-Gavet		D 5E-04		600 000 €		60 000 €						540 000 €
4.11.21	Travaux d'alimentation en eau potable de Chamrousse	185 260 €	Chamrousse	Chamrousse		D 5E-04		185 260 €		27 789 €						105 521 €
4.11.22	Travaux d'alimentation en eau potable de Vaulnaveys-le-Bas	- €	Vaulnaveys-le-Bas	Vaulnaveys-le-Bas		D 5E-04		AD		- €	- €	- €	- €	- €	- €	AD
4.11.23	Travaux d'alimentation en eau potable de St Barthélémy de Schichienne	151 000 €	Schichienne	Schichienne		D 5E-04		151 000 €		52 850 €						98 150 €
4.11.24	Travaux d'alimentation en eau potable de St Barthélémy de Schichienne	424 000 €	St Barthélémy de Schichienne	St Barthélémy de Schichienne		D 5E-04		424 000 €		53 200 €						325 400 €
4.11.25	Travaux d'alimentation en eau potable de La Morle	45 000 €	La Morle	La Morle		D 5E-04		45 000 €		9 000 €						31 000 €
4.11.26	Travaux d'alimentation en eau potable de Chablogne	170 900 €	Chablogne	Chablogne		D 5E-04		170 900 €		19 800 €						141 100 €
4.11.27	Travaux d'alimentation en eau potable de St-Théoffrey	500 000 €	St-Théoffrey	St-Théoffrey		D 5E-04		500 000 €		71 000 €						425 000 €
4.11.28	Travaux d'alimentation en eau potable de Larffrey	639 730 €	Larffrey	Larffrey		D 5E-04		639 730 €		AD						584 270 €
4.11.29	Travaux d'alimentation en eau potable de St-Hippolyte	7 110 000 €	Commune de St-Hippolyte	St-Hippolyte		D 5E-04		7 110 000 €		259 900 €						7 110 000 €
4.11.30	Station de traitement de la lagune du Canal du Lac Mort	253 900 €	St Barthélémy de Schichienne	EDF (SHERG)		D 7-01		85 000 €	45 000 €	70 000 €						253 900 €
4.11.31	Station de traitement de la lagune du Canal du Lac Mort	140 000 €	St Barthélémy de Schichienne	EDF (SHERG)		D 7-01		140 000 €	250 000 €	70 000 €						70 000 €
4.11.32	Travaux d'alimentation en eau potable de Vaulnaveys-le-Haut	1 650 000 €	Vaulnaveys-le-Haut	Vaulnaveys-le-Haut				1 400 000 €								1 650 000 €
4.11.33	Travaux d'alimentation en eau potable de la Ville	958 000 €	la Ville	Vaulnaveys-le-Haut				638 000 €								958 000 €
4.11.34	Travaux d'alimentation en eau potable de St Pierre de Mésage	235 129 €	St Pierre de Mésage	St Pierre de Mésage				238 129 €		4 000 €					36 000 €	185 979 €
4.11.35	Travaux d'alimentation en eau potable de Notre Dame de Mésage	40 000 €	Notre Dame de Mésage	Notre Dame de Mésage				40 000 €								40 000 €
4.11.36	Travaux d'alimentation en eau potable de Champ-sur-Drac	778 750 €	Champ-sur-Drac	Champ-sur-Drac				778 750 €		16 000 €						762 750 €
4.11.37	Travaux d'alimentation en eau potable de Jarré	224 000 €	Jarré	Jarré				224 000 €								224 000 €
TOTAL ENJEU 4		19 281 669 €						18 986 669 €	295 000 €	677 957 €					118 500 €	17 846 058 €

N°	Titre de la fiche action	Montant inscrit C HT	Commune	MO	Réglementaire	Petit ou Dispositions SAGE	Actions Locales	Programmation 2012-2015	Programmation 2015-2018	Montant Agence Eau	Montant CG38	Montant CG05	Montant Région Rhône-Alpes	Montant Région PACA	Montant Autre (Etat, Europe, EDF/CLC...)	Montant MO
Objectif 12 - Animer le Contrat																
5.12.01	Animation du Contrat de rivière (poste de chargé de mission)	768 000 €	Toutes	SACO			LOC	207 000 €	207 000 €	363 000 €	- €	- €	228 000 €	- €	AD	177 000 €
5.12.02	Animation du Contrat de rivière (poste de technicien de rivière)	414 000 €	Toutes	SACO			LOC	177 000 €	177 000 €	195 000 €	- €	- €	120 000 €	- €		99 000 €
		354 000 €	Toutes	SACO			LOC	177 000 €	177 000 €	168 000 €	- €	- €	108 000 €	- €		78 000 €
Objectif 13 - Sensibiliser le grand public, Communiquer																
5.13.01	Lettres d'information grand public	417 200 €	Toutes	SACO			LOC	54 000 €	54 000 €	128 600 €	- €	- €	75 810 €	- €	2 700 €	210 090 €
5.13.02	Edition de plaquettes thématiques	108 000 €	Toutes	SACO			LOC	6 600 €	6 600 €	32 400 €	- €	- €	32 400 €	- €		21 600 €
5.13.03	Animations scolaires	13 200 €	Toutes	SACO			LOC	45 000 €	45 000 €	6 600 €	- €	- €	27 000 €	- €		2 640 €
5.13.04	Signalétique pédagogique rivière	90 000 €	Toutes	SACO			LOC	32 500 €	32 500 €	16 250 €	- €	- €	9 750 €	- €		18 000 €
5.13.05	Exposition itinérante sur la vallée de la Romanche	32 500 €	Toutes	SACO			LOC	13 500 €	13 500 €	6 750 €	- €	- €	2 700 €	- €		6 500 €
5.13.06	Centre d'interprétation des territoires	13 500 €	Toutes	FRAPNA			LOC	AD	AD	AD	- €	- €	AD	- €	2 700 €	1 350 €
5.13.07	Sentier Chamrousse	AD	Livet-et-Gavet	AD			LOC	AD	AD	AD	- €	- €	AD	- €	AD	AD
5.13.08	Kroque de l'eau	160 000 €	Chamrousse	Chamrousse			LOC	AD	AD	AD	- €	- €	AD	- €	AD	AD
			Echivolle	SIERG			LOC	160 000 €	160 000 €	AD	- €	- €	AD	- €	AD	160 000 €
Objectif 14 - Considérer l'eau comme élément du développement touristique																
5.14.01	Valorisation touristique du canal des Sarrasins	1 644 000 €		CCO			LOC	9 000 €	9 000 €	3 600 €	- €	- €	191 900 €	- €	AD	1 448 500 €
5.14.02	Projet Moyenne et Basse Romanche - développement des loisirs autour de la Romanche	9 000 €	Villard Reculas / Huez	CCO			LOC	1 076 000 €	- €	3 600 €	- €	- €	3 600 €	- €		1 800 €
5.14.03	Restauration hydraulique Vézille	1 076 000 €	Moyenne et Basse Romanche	SYMIBHI			LOC	559 000 €	- €	AD	- €	- €	188 300 €	- €		887 700 €
		559 000 €	Vézille	Vézille			LOC	559 000 €	- €	AD	- €	- €	- €	- €		559 000 €
Objectif 15 - Evaluer le Contrat de rivière																
5.15.01	Réalisation d'une étude bilan à mi-parcours du Contrat de rivière (2014)	105 000 €	Toutes	SACO			LOC	25 000 €	- €	52 500 €	- €	- €	31 500 €	- €	AD	21 000 €
5.15.02	Réalisation d'une étude bilan à la fin du Contrat de rivière (2017)	25 000 €	Toutes	SACO			LOC	80 000 €	80 000 €	12 500 €	- €	- €	7 500 €	- €		5 000 €
		80 000 €	Toutes	SACO			LOC	- €	569 600 €	40 000 €	- €	- €	24 000 €	- €		16 000 €
		2 994 200 €	Toutes	SACO			LOC	2 364 600 €	569 600 €	547 700 €	- €	- €	527 210 €	- €	2 700 €	1 856 590 €
TOTAL ENJEU 5		108 924 178 €						95 980 078 €	12 944 100 €	15 298 905 €	7 668 843 €	2 200 €	5 882 410 €	12 000 €	13 743 828 €	66 315 993 €
TOTAL GENERAL																

ENJEU N°5 - Renforcer la gestion locale de l'eau

Total Région RA hors projet SYMBHI, hors postes
 AD
 volet A
 1 224 700 €
 volet B
 110 910 €
 volet C